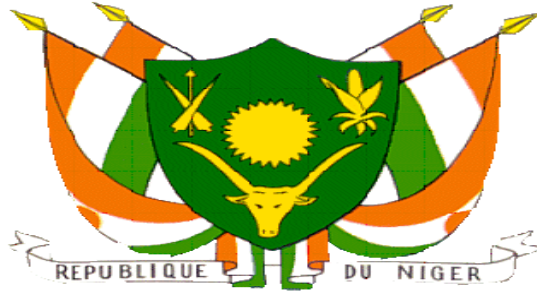


REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès



MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et l'Éducation Civique-

Ministère des Enseignements Secondaires- Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques

STRATEGIE NATIONALE D'ACCELERATION DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES FILLES ET DES FEMMES AU NIGER 2020-2030

Février 2020

Avant-propos

Au Niger, l'éducation est une priorité nationale qui découle des engagements du programme de Renaissance du Président de la République et de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre du 16 juin 2011. Nonobstant les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires, la jouissance du droit à l'éducation pour tous les enfants, particulièrement les filles, n'est pas totalement effective. Cette inégalité se traduit globalement par une sous-scolarisation et une faible formation des filles et des femmes, surtout en milieu rural, comme l'attestent les différents indicateurs. En effet, pour l'enseignement primaire, le taux brut d'admission des garçons est de 83,3% en 2018 contre 74,9 % pour les filles, soit un écart de 8,4 points en défaveur des filles. C'est le lieu de préciser que l'indice de parité filles/garçons évolue lentement passant de 0,85 à 0,90 entre 2014 et 2018.

En ce qui concerne les enseignements secondaires, la situation est encore plus préoccupante. En effet, selon les statistiques de 2017/2018, pour le premier cycle (collège), le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est de 32,3% pour les filles contre 41,4% pour les garçons, avec un indice de parité de 0,8. Quant au second cycle (lycée), le TBS est de 6,6% pour les filles contre 13,1% pour les garçons, avec un indice de parité de 0,5. A cela, s'ajoutent des taux de redoublement et de renvoi massifs des élèves filles entre la 6^{ème} et la 5^{ème}.

Par ailleurs, selon le rapport de l'étude datant de Mars 2018 sur les enfants et adolescents en dehors de l'école au Niger, 53,2% des enfants âgés de 7 à 16 ans ne sont pas à l'école. La même source a révélé que le phénomène des enfants et adolescents en dehors de l'école touche davantage les filles (56,3%) que les garçons (50,1%). Il faut souligner que l'annuaire statistique de 2018 du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique nous enseigne que la proportion des enfants âgés de 7 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés est de 39,5%. Aussi, la même source atteste que 45,9 % des enfants âgés de 7 ans, dont 49,4 % de filles, ne vont pas à l'école. Ces statistiques sont corroborées par le Rapport d'Etat du Système Educatif Nigérien (RESEN) de la même année qui précise que les filles ne représentent que 42% des effectifs dans les cycles de base 1 et 2. Toujours selon ce rapport, il ressort que : « ***Les disparités de genre, de zone de résidence et de richesse se cumulent pour une partie des enfants, de sorte que la probabilité pour une jeune fille pauvre de milieu rural de terminer le cycle primaire n'est finalement que de 24%*** ». Comme on peut le constater, en dépit du fait que les filles et les femmes constituent un peu plus de la moitié de la population du Niger (50,1%), les filles demeurent moins scolarisées que les garçons. En outre, on note que tout en étant moins nombreuses à accéder à l'école, elles sont plus nombreuses à la quitter précocement. Cette situation est due à diverses raisons au nombre desquelles figure la persistance du mariage des enfants tant en milieu rural qu'urbain, contribuant ainsi à classer le Niger dans le peloton de tête des pays du monde présentant une fécondité très élevée (6 enfants/femme).

Dans le domaine de l'Enseignement Professionnel et Technique (EPT), l'accès des filles et des femmes à toutes les filières, ainsi que leur maintien à tous les niveaux de qualification des dispositifs de l'EPT, restent encore timides. En effet, les données de l'annuaire statistique 2018 du MEP/T montrent que les filles sont majoritaires dans le secteur tertiaire. Mais au sein des CFM, particulièrement dans la filière économie familiale, les filles et les femmes représentent 66% des apprenants, tandis que dans les secteurs industriels et agricoles, elles ne représentent

respectivement que 12% et 24% de l'effectif total. Cette situation fait apparaître qu'au niveau de l'EPT, l'on assiste à une reconduction des rôles traditionnellement attribués aux filles et aux femmes, qui renforce leur statut de « femme au foyer » surchargée par la fonction reproductive, et de ce fait, ne pouvant mener que de petites activités génératrices de revenus.

Pour relever ces défis et en cohérence avec le Programme de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021), les ministres en charge de l'éducation et de la formation sont convaincus que l'amorce d'un véritable développement économique et social ne peut être envisagée tant que le capital humain restera durement frappé par l'illettrisme et l'analphabétisme, notamment des filles et des femmes. Tenant compte du caractère multidimensionnel du problème et des orientations du Plan de Transition Sectoriel de l'Education et de la Formation (PTSEF 2020-2022), les autorités en charge de l'éducation et de la formation ont décidé de mettre leurs expertises en commun en vue d'élaborer et mettre en œuvre la présente Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF). Ce document qui est désormais le cadre fédérateur de leurs interventions en la matière, doit également être la référence pour tous les partenaires désirant intervenir dans le domaine de l'éducation et de la formation des filles au Niger.

Le Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de

La Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique

Dr DAOUA MAMADOU MARTHÉ



Le Ministre des Enseignements Secondaires

MOHAMED SANOUSSI ELHADJI SAMRO



Le Ministre des Enseignements Professionnels
et Techniques

TIDJANI IDRISSE ABDOULKADRI



CONTENTS

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
INTRODUCTION	1
1. VISION ET OBJECTIFS DE LA SNAEFFF	3
1.1 VISION.....	4
1.2 OBJECTIFS.....	4
1.2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA SNAEFFF	4
1.2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	4
1.2.2.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À L’HORIZON 2030.....	4
1.2.2.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES INTERMÉDIAIRES À L’HORIZON 2025	4
2. RESULTATS ATTENDUS.....	5
2.1. RESULTATS FINAUX A L’HORIZON 2030.....	5
2.2. RESULTATS INTERMEDIAIRES A L’HORIZON 2025	5
3. OPPORTUNITES ET FACTEURS DE RISQUES.....	6
3.1 OPPORTUNITES.....	6
3.1.1. LA DECENTRALISATION	6
3.1.2. LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS ET D’ATTITUDES	6
3.1.3. L’ADAPTATION AUX APPROCHES COMMUNAUTAIRES BASEES SUR LES SPECIFICITES ET LES REALITES REGIONALES ET LOCALES	6
3.1.4. L’AUTONOMISATION DES FILLES ET DES FEMMES	6
3.1.5. L’INNOVATION	7
3.2 FACTEURS DE RISQUES	7
4. LES PRINCIPES DIRECTEURS	7
4.1. DIMENSION HOLISTIQUE	7
4.2 FOCUS STRATEGIQUE.....	8
4.2.1 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES MINISTERES EN CHARGE DE L’EDUCATION ET DE LA FORMATION, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AINSI QUE TOUTES LES PARTIES PRENANTES	8
4.2.2 L’ACCELERATION DE LA SCOLARISATION SURTOUT EN MILIEU RURAL ET PARTICULIEREMENT EN FAVEUR DES FILLES	8
4.2.3 L’ADAPTATION DE L’OFFRE EDUCATIVE A LA DEMANDE	8
4.2.4 L’APPROCHE GENRE	8
4.3 FOCUS OPERATIONNEL.....	9
5. LES GRANDES LEÇONS TIREES DES POLITIQUES PRECEDENTES.....	9
5.1. LES FORCES	9
5.2 LES FAIBLESSES.....	10
5.3 LES MENACES.....	10
5.4 LES OPPORTUNITES.....	11

6. CONTEXTE ET FONDEMENTS DE LA SNAEFFF	13
6.1 LE CONTEXTE SECTORIEL ET SON EVOLUTION.....	13
6.2 LES FONDEMENTS.....	13
7. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	13
7.1 LES APPROCHES	13
7.2 LES ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE	14
7.2.1 PAQUET MINIMUM DES ACTIVITES DE LA SNAEFFF : PRIORITE N°1	14
7.2.2 PAQUET ELARGI DES ACTIVITES : PRIORITE N°2	16
7.3 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNAEFFF	18
7.3.1 AU NIVEAU NATIONAL	18
7.3.2 AU NIVEAU REGIONAL ET DEPARTEMENTAL.....	19
7.3.3 AU NIVEAU COMMUNAL	19
7.3.4 AU NIVEAU LOCAL.....	19
8. SUIVI ET EVALUATION	20
9. FINANCEMENT DE LA SNAEFFF	20
ANNEXES	21
ANNEXE 1 : LE CONTEXTE SECTORIEL ET SON EVOLUTION AU NIGER	22
ANNEXE 2 : REFERENCES INTERNATIONALES, POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES	25
ANNEXE 3 : ACQUIS DECOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES EDUCATIFS	31
ANNEXE 4: LISTE DES TABLEAUX	49

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AME	Associations des Mères Educatrices
ANAB	Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses
APEE	Associations des Parents d'Elèves et d'Etudiants
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE	Convention des Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention Internationale sur l'Elimination de Toutes les Discriminations à l'égard des Femmes
CFDC	Centres de Formation en Développement Communautaire
CFPT	Centres de Formation Professionnelle et Technique
CFM	Centres de Formation aux Métiers
COGES	Comités de Gestion des Etablissements Scolaires
CPJ	Centre de promotion des jeunes
CTPSF	Cellule Technique pour la Promotion de la Scolarisation des Filles
DAIDRP	Direction des archives, de l'information et de la documentation et des relations publiques
DENF	Direction de l'Education Non-Formelle
DPEFPP/AGS	Direction de la Promotion de la scolarisation et de la formation des filles
DPSF	Direction de la Promotion de la scolarisation des filles
DPSFF	Direction de la Promotion de la scolarisation et de la formation des filles
DRFM	Direction des ressources financières et du matériel
DRFPE	Direction régionale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
EFAC	Ecole de formation artistique et culturelle
EFPT	Enseignement et Formation Professionnels et Techniques
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure
EPT	Education Pour Tous

EQF	Ecole Qualité Fondamentale
ERI	Enseignantes en milieu rural isolé
ESC	Education Sexuelle Complète
GIM	Groupe Inter Ministériel
GNT	Groupe National de Travail
INDRAP	Institut national de documentation de recherche et d'animation pédagogiques
INJSC	Institut national de la jeunesse, des sports et de la culture
LOSEN	Loi portant Orientation du Système Educatif Nigérien
MEN/A/PLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MEMS/RS	Ministère des Enseignements Moyen et Supérieur, et de la Recherche Scientifique
MEP	Ministère de l'Enseignement Primaire
MPF/PE	Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MEP/T	Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques
MES	Ministère des Enseignements Secondaires
MJ	Ministère de la Justice
MJS	Ministère de la Jeunesse et Sports
MIO	Modèle Intégré d'Organisation
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MRC	Ministère de la Renaissance Culturelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PDC	Plan de Développement Communal
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PME	Partenariat Mondial de l'Education

PTE	Plan de transition de l'éducation
PNG	Politique Nationale de Genre
PONEFF	Politique Nationale de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes au Niger
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PSEF	Programme sectoriel de l'éducation et de la formation
PTF	Partenaire Technique et Financier
RESEN	Rapports d'Etat des Systèmes Educatifs Nationaux
SCOFI	Scolarisation des Filles
SDRP	Stratégie de Développement accélérée et de Réduction de la Pauvreté
SDRP	Stratégie de développement accélérée et de réduction de la pauvreté
SNAEFFF	Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes au Niger
SIFA	Site intégré de formation agricole
TBA	Taux Brut d'Admission
TN	Taux Net
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VGMS	Violences de genre en milieu scolaire

INTRODUCTION

Le Niger est l'un des pays les plus pauvres au monde avec plus de la moitié de sa population vivant sous le seuil de la pauvreté avec un indice de 39,8% en 2016. Selon, les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH), la population est passée de 11 060 291 habitants en 2001 à 17 138 707 habitants en 2012 soit un taux de croissance de 3,9% par an. Le Niger connaît sans cesse une croissance accélérée de sa population caractérisée par une fécondité élevée (7,6 enfants en moyenne par femme), elle-même tributaire d'un fort taux de mariage (76,3% des filles se marient avant l'âge de 18 ans et 28% avant 15 ans).

Le pays s'est doté d'un Programme de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 pour fixer les perspectives et les stratégies de développement économique et social, suivi d'un second plan quinquennal pour la période 2017-2021.

Pour mieux orienter les interventions de l'Etat et d'autres acteurs/trices en éducation, un Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014/2024 a été adopté avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des organisations de la société civile (OSC) actives dans le secteur de l'éducation.

Malgré la mise en œuvre de ce programme, la disparité entre filles et garçons continue à persister. A titre illustratif en 2017, le taux brut de scolarisation des filles (TBS) au cycle primaire est de 72,1% contre 83,1% pour les garçons¹. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, il est de 28,6% pour les filles contre 37,4% pour les garçons. Au deuxième cycle du secondaire, il est 5,5% pour les filles contre 11,4% pour les garçons. En 2017, le taux des filles et des femmes inscrites dans les Centres de Formation aux Métiers (CFM), les Centres de Formation Professionnelle et Technique (CFPT), le Site intégré de formation agricole (SIFA) est de 45,85%. Elles représentent 14% de l'effectif dans les filières industrielles et techniques (MEP/T)².

La problématique de l'éducation et de la formation des filles et des femmes se caractérise par un certain nombre de facteurs multiples et multiformes d'ordre socioculturel et religieux, économique, politique, technique et programmatique, organisationnel et institutionnel qui interagissent et se renforcent mutuellement. La persistance des normes sociales défavorables à la scolarisation de la fille fait perdurer des poches de résistances malgré les efforts déployés par l'Etat, les partenaires du développement, les organisations de la société civile et tous les autres intervenants pour promouvoir l'éducation et la formation des filles et des femmes. Cela se traduit par une sous scolarisation et un faible maintien de celles-ci dans les différents cycles d'enseignements et de formation, et une mauvaise perception des femmes impliquées dans des métiers prétendument réservés aux hommes. En général, les garçons sont toujours plus nombreux à être scolarisés que les filles, exceptions faites du préscolaire et de l'enseignement technique et professionnel où la parité fille-garçon est supérieure à 1. En effet l'indice de parité est de 1,03 au préscolaire pour la période 2016-2017 et de 1,23 à l'EFTP pour la période 2015-2016. On remarque en effet que si les filles sont un peu plus nombreuses à bénéficier d'activités préscolaires (55 % contre 45 % de garçons), elles ne représentent ensuite plus que 42 % des effectifs dans les cycles de base 1 et 2 (contre 58 % pour les garçons). Cependant, cette tendance s'inverse dans le premier cycle de

¹ Source: Annuaire statistique 2016-2017, édition 2017

² Source : cadre logique du MEP/T

l'enseignement professionnel et technique où elles sont majoritaires, les garçons ne représentant que 43 % des effectifs³. Toutefois, l'accès des filles et des femmes à toutes les filières, ainsi que leur maintien à tous les niveaux de qualification des dispositifs de formation professionnelle et technique, restent encore timides. Les filles sont majoritaires dans la filière économie familiale où elles représentent 62% des apprenants, et plus de 90% dans le tertiaire, alors que dans les secteurs industriels et agricoles elles ne représentent que 7% et 23% renforçant ainsi leur rôle reproductif qui permet peu ou pas l'occupation de l'espace productif⁴.

Les disparités de sexe sont aggravées par des écarts selon le milieu (urbain et rural). Bien que le milieu rural compte une population potentielle scolarisable de plus de 80%, les données montrent que les enfants issus de ce milieu ne représentent que 35 % des effectifs scolarisés au niveau national⁵. Le taux de transition de l'enseignement du cycle de base 1 à l'EFTP est de 2,03% pour les garçons et de 1,04% pour les filles. Cela montre les disparités de sexe dans l'Enseignement Professionnel⁶.

Les femmes et les filles sont plutôt bien représentées dans les effectifs des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Toutefois, on observe non seulement une inégale répartition des centres d'alphabétisation entre les régions mais aussi et surtout un faible taux d'alphabétisation des femmes (15,1% contre 42,9% pour les hommes).

L'insuffisance des moyens financiers des parents entrave la scolarisation des filles. Les coûts d'opportunité très élevés pour la scolarisation en milieu rural au regard de l'état de pauvreté des ménages ont comme conséquence l'utilisation des filles pour le petit commerce et autres travaux domestiques. La faible couverture des écoles en cantines et la faible capacité contributive des communautés dans le financement des cantines scolaires contribuent fortement à détériorer les indicateurs de scolarisation⁷. L'insécurité alimentaire est également une source majeure d'abandon scolaire et de déclenchements de conflits au sein des localités. Par ailleurs, les filles rencontrent des difficultés à trouver un emploi après leur formation dans les filières industrielles, la mécanique, la plomberie et on note la réticence de certains employeurs à recruter des filles et des personnes en situation de handicap. De nombreuses femmes et filles ayant suivi une formation professionnelle ne bénéficient pas d'un appui financier pour leur insertion professionnelle (auto-emploi).

Les obstacles sont :

- (i) Le manque de rigueur dans l'application des textes et lois en faveur de la femme/fille,
- (ii) La masculinisation des postes de décision,
- (iii) La non application du plan de communication,
- (iv) L'insuffisance de coordination et d'une approche systémique dans la résolution des questions portant sur le genre (MEP/T/ DPEFPP/AGS, 2017),
- (v) La faible application des textes sanctionnant les freins et handicaps liés à la promotion de la scolarisation des filles

³ Source : RESEN Niger, 2018 chapitre 7 relatif à l'équité

⁴ Source : RESEN, 2018 (recours aux données de l'annuaire statistiques)

⁵ Etude AMD International, 2019

⁶ RESEN 2018

⁷ Etude AMD International, 2019

- (vi) L'inexistence de discriminations positives sensibles au genre dans la sélection et la répartition des enseignants–e–s, dans l'accès des filles à l'EFPT, à l'université et dans les filières scientifiques,
- (vii) L'absence d'accompagnement de l'Etat jusqu'à l'employabilité des filles/femmes.

Le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) a confirmé que la contrainte principale de l'éducation et de la formation en général, est liée à l'insuffisance de l'offre éducative de qualité, notamment celle des infrastructures scolaires adéquates, d'équipements adaptés et de structures d'accueil des filles. On note l'insuffisance et la faible qualité de l'encadrement. En plus, le personnel enseignant est composé majoritairement d'agents contractuels. Le système éducatif du Niger est encore marqué par des stéréotypes sexistes (ou de genre) aussi bien dans les manuels que dans les pratiques pédagogiques.

Au plan organisationnel et institutionnel, les difficultés sont relatives à l'insuffisance de synergie et de coordination entre les actions et les acteurs de la scolarisation des filles.

Partant du constat que le système éducatif nigérien est très inéquitable, le Gouvernement du Niger a pris en compte cette préoccupation dans le PSEF pour la période 2014-2024 dont l'objectif est « *d'offrir à tous les enfants nigériens une éducation de qualité quel que soit leur milieu de provenance, leur sexe ou leur handicap* ». Dans cette perspective, la Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF) propose des mesures relatives à l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la formation des filles et des femmes, la correction des inégalités et des discriminations avec un accent particulier sur les groupes spécifiques notamment les enfants en situation d'handicap, les enfants issus des zones rurales, des milieux nomades et à habitats dispersés, les enfants en situation d'insécurité.

La SNAEFFF se focalise sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation, et du maintien des filles et des femmes dans le système éducatif et de formation.

La SNAEFFF intervient dans un contexte caractérisé notamment par une réduction des recettes publiques liée à la chute des prix des matières premières et une forte pression des dépenses sécuritaires sur les ressources publiques. Elle intervient aussi dans des conditions favorables, notamment la mise en œuvre de réformes des finances publiques et la mise en place d'un fonds commun sectoriel de l'éducation et de la formation.

1. VISION ET OBJECTIFS DE LA SNAEFFF

La SNAEFFF traduit la volonté du gouvernement d'accélérer l'éducation et la formation des filles et des femmes à travers des solutions adaptées et durables.

Elle constitue un document de référence qui définit les grands axes d'orientations stratégiques et les mécanismes de mise en œuvre en vue d'accélérer l'éducation et la formation des filles et des femmes. Elle se décline à travers un plan d'action fédérateur, un ensemble d'actions retenues de manière consensuelle par les ministères en charge de l'éducation et de la formation, les partenaires techniques et financiers (PTF), les ONG et les organisations de la société civile (OSC) en vue de renforcer l'offre et la demande éducative en faveur des filles et des femmes.

1.1 VISION

La SNAEFFFF vise à promouvoir l'équité, l'égalité et la parité en vue d'un système éducatif garantissant davantage l'accès, le maintien et la réussite des filles et des femmes pour un changement de comportement et une justice économique au Niger.

Elle a pour ambition de contribuer à la mise en place d'un système éducatif libéré de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, assurant aux filles comme aux garçons les conditions essentielles pour leur accès, leur maintien et leur réussite scolaires et socioprofessionnels.

1.2 OBJECTIFS⁸

1.2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA SNAEFFFF

Améliorer l'équité, l'égalité et la parité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes en matière d'éducation et de formation à l'horizon 2030.

1.2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1.2.2.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À L'HORIZON 2030⁹

❖ Accès

- Le Pourcentage des filles inscrites au primaire / effectif total passe de 45,9% en 2018 à 50% en 2030 ;
- Le Taux Brut d'Admission des filles au primaire est passé de 75,2% en 2018 à 96,9% en 2030 ;
- Le Taux de survie des filles au primaire est passé de 62,2% en 2018 à 74,2% en 2030 ;
- Le Pourcentage des filles inscrites /effectif total du cycle base 2 passe de 44% en 2018 à 50% en 2030 ;
- Le Taux de Transition des filles du cycle de Primaire -Secondaire passe de 52,2% en 2018 à 40% en 2030 ;
- L'indice de parité des TBS du cycle moyen passe de 0,51 en 2018 à 0,66 en 2030.
-

❖ Qualité

- Le Taux de survie des filles au primaire passe de 39,8% en 2018 à 53,8% en 2030 ;
- Le Taux d'abandon des filles en 6ème passe de 28,7 % en 2018 à 5,0% en 2030.
-

1.2.2.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES INTERMÉDIAIRES À L'HORIZON 2025

❖ Accès

⁸ Sur la Base des indicateurs de référence tirés du PTSF, les projections à l'horizon 2025 et 2030 proviennent des Directions de la Promotion de la Scolarisation des Filles du MES et MEP.

⁹Idem

- Le Pourcentage des filles inscrites au primaire / effectif total passe de 45,9% en 2018 à 49,96 en 2025 ;
- Le Taux Brut d'Admission des filles au primaire passe de 75,2% en 2018 à 87,9% en 2025 ;
- Le Taux de survie d'accès primaire des filles est passé de 62,2% en 2018 à 69,2% en 2025 ;
- Le Pourcentage des filles inscrites /effectif total du cycle base 2 du secondaire passe de 44% en 2018 à 47,7% en 2025 ;
- Le Taux de Transition cycle de Primaire -Secondaire des filles passe de 52,2% en 2018 à 45% en 2025.

❖ **Qualité**

- Le taux de survie de qualité primaire des filles est passé de 39,8% en 2018 à 47,8% en 2025
- Le taux d'abandon des filles en 6eme passe de 28,7% en 2018 à 6,0% en 2025.

2. RESULTATS ATTENDUS

2.1. RESULTATS FINAUX A L'HORIZON 2030

❖ **Accès**

- Le Pourcentage des filles inscrites au primaire / effectif total est passé de 45,9% en 2018 à 50% en 2030 ;
- Le Taux Brut d'Admission des filles au primaire est passé de 75,2% en 2018 à 96,9% en 2030 ;
- Le Taux de survie des filles au primaire est passé de 62,2% en 2018 à 74,2% en 2030 ;
- Le Pourcentage des filles inscrites /effectif total du cycle base 2 est passé de 44% en 2018 à 50% en 2030 ;
- Le Taux de Transition des filles du cycle de Primaire -Secondaire est passé de 52,2% en 2018 à 40% en 2030 ;
- L'indice de parité du TBS du cycle moyen est passé de 0,51 en 2018 à 0,60 en 2030.

❖ **Qualité**

- Le Taux de survie des filles au primaire est passé de 39,8% en 2018 à 53,8% en 2030 ;
- Le Taux d'abandon des filles en 6eme est passé de 28,7% en 2018 à 5,0% en 2030.

2.2. RESULTATS INTERMEDIAIRES A L'HORIZON 2025

❖ **Accès**

- Le Taux Brut d'Admission des filles au primaire est passé de 75,2% en 2018 à 87,9% en 2025 ;
- Le Taux de survie des filles au primaire est passé de 62,2% en 2018 à 69,2% en 2025 ;
- Le Pourcentage des filles inscrites /effectif total du cycle base 2 est passé de 44% en 2018 à 47,7% en 2025 ;

- Le Taux de transition des filles du cycle Primaire -Secondaire est passé de 52,2% en 2018 à 45% en 2025.

❖ **Qualité**

- Le taux de survie de qualité primaire des filles est passé de 39,8% en 2018 à 47,8% en 2025 ;
- Le taux d'abandon des filles en 6eme passe de 28,7% en 2018 à 6,0% en 2025.

3. OPPORTUNITES ET FACTEURS DE RISQUES

3.1 OPPORTUNITES

La mise en œuvre de la SNAEFFF bénéficie d'un contexte international et national (efforts de mobilisation de ressources financières et matérielles, l'engagement des ONG, OSC, la jeunesse, la chefferie traditionnelle et les autorités religieuses) propices à l'éducation et à la formation des filles et des femmes.

La décentralisation, le changement de comportements et d'attitudes, l'approche communautaire basée sur les spécificités régionales et locales, l'autonomisation des filles et des femmes et l'innovation constituent des facteurs de succès.

3.1.1. LA DECENTRALISATION

La décentralisation est l'une des voies de la régionalisation de la SNAEFFF sur laquelle, les structures décentralisées s'appuient pour la mise en œuvre des interventions en faveur de l'éducation et de la formation des filles et des femmes.

3.1.2. LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS ET D'ATTITUDES

Le changement de comportements et d'attitudes repose sur la sensibilisation, l'information et la communication transversale, l'ouverture d'esprit, l'adhésion communautaire.

3.1.3. L'ADAPTATION AUX APPROCHES COMMUNAUTAIRES BASEES SUR LES SPECIFICITES ET LES REALITES REGIONALES ET LOCALES

Le travail avec les communautés est gage d'une étroite collaboration avec les personnes ressources à mobiliser dans une perspective de changement de comportement en vue de l'amélioration de l'accès, de la qualité de l'éducation et de la formation des filles et des femmes.

Il est lié à la prise en compte de la dynamique de la communauté, du ménage et de la famille ainsi que la valorisation des approches adaptées aux différents groupes de bénéficiaires (filles et femmes en situation d'handicap, issues de zones rurales, filles des milieux nomades et à habitats dispersés, en situation d'insécurité).

3.1.4. L'AUTONOMISATION DES FILLES ET DES FEMMES

L'autonomisation des filles et des femmes passe par leur responsabilisation sur le plan social et économique et vise surtout à créer un environnement exempt de normes sociales défavorables à leur épanouissement.

3.1.5. L'INNOVATION

Dans le cadre de la mobilisation communautaire pour un changement de comportement, des actions novatrices et de proximité doivent être entreprises de manière inclusive et participative. Les méthodes innovantes consisteront à :

- Utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Former les acteurs/trices aux méthodes interactives (personnel éducatif à tout niveau, AME) ;
- Utiliser de nouvelles approches pour faire face aux violences de genre en milieu scolaire et à l'insécurité.

3.2 FACTEURS DE RISQUES

Les risques anticipés de la mise en œuvre de la SNAEFFF sont :

- La situation sécuritaire du pays ;
- La persistance des normes sociales défavorables à l'éducation et à la formation des filles et des femmes ;
- L'insuffisance des ressources financières et de ressources humaines qualifiées ;
- Les catastrophes naturelles.

4. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes qui guident la SNAEFFF sont :

- Une dimension holistique ;
- Un focus stratégique ;
- Un focus opérationnel.

L'équité, l'égalité et la parité constituent le fil conducteur de l'ensemble de ces principes.

4.1. DIMENSION HOLISTIQUE

La SNAEFFF repose sur une dimension holistique. Elle couvre les domaines de l'éducation formelle, non formelle, inclusive et de l'éducation en situation d'urgence.

Selon la LOSEN¹⁰ « l'éducation formelle est une modalité d'acquisition de l'éducation et de la formation professionnelle dans un cadre scolaire ». Elle comprend l'enseignement de base, l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur.

Selon la même source, « l'éducation non formelle est un mode d'acquisition de l'éducation et de la formation professionnelle dans un cadre non scolaire. Elle s'adresse aux jeunes et aux adultes ». Elle est dispensée dans les centres d'alphabétisation et de formation des adultes, les écoles confessionnelles, les centres de formation partagée, diverses structures occasionnelles de formation et d'encadrement.

¹⁰ LOSEN, 1998: 3

Quant à l'éducation inclusive c'est « *une approche éducative qui tient compte des besoins particuliers en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité : enfants vivant dans les rues, filles, groupes d'enfants issus de minorités ethniques, de familles démunies financièrement, de familles nomades, des familles déplacées (victimes de guerres, de catastrophes, etc.), enfants atteints du VIH/sida, enfants handicapés* ». ¹¹ Des mesures spécifiques sont nécessaires dans les zones en situation d'urgence. « *Les situations d'urgence affectant l'éducation sont définies comme étant toutes situations dans lesquelles des désastres naturels ou provoqués par l'homme détruisent, sur une courte période, les conditions de vie habituelles, les établissements scolaires et les structures de garde pour les enfants et de ce fait perturbent, ne permettent pas, gênent les progrès ou retardent la mise en œuvre du droit à l'éducation. De telles situations peuvent notamment être causées par des conflits armés - aussi bien internationaux, incluant donc l'occupation militaire, que non-internationaux- des situations post-conflit et tous les types de catastrophes naturelles* » ¹²

4.2 FOCUS STRATEGIQUE

Le focus stratégique de la SNAEFFFF repose sur quatre éléments ¹³. Il s'agit du renforcement des capacités institutionnelles, de l'accélération de la scolarisation surtout en milieu rural, de l'adaptation de l'offre éducative et de la formation à la demande, de l'approche genre.

4.2.1 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AINSI QUE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Il vise la clarification de leurs différents rôles et attributions, la mise à disposition de ressources humaines et financières adéquates ainsi que le suivi et évaluation. Sa vision d'ensemble est d'offrir une perspective à long et moyen termes permettant de disposer d'institutions fortes techniquement aptes à induire le changement souhaité.

4.2.2 L'ACCELERATION DE LA SCOLARISATION SURTOUT EN MILIEU RURAL ET PARTICULIEREMENT EN FAVEUR DES FILLES

L'accès à l'éducation et à la formation est très différent en zones urbaines et rurales. Il y a plus de possibilités d'éducation en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce sont surtout les filles qui souffrent de cet écart entre la ville et la campagne.

4.2.3 L'ADAPTATION DE L'OFFRE EDUCATIVE A LA DEMANDE

Une attention particulière sera accordée aux besoins et opportunités propres aux différents groupes, en vue de réduire les inégalités de genre concernant leur participation à l'éducation et la qualité de l'enseignement.

4.2.4 L'APPROCHE GENRE

Elle responsabilise aussi bien les filles, les femmes que les garçons et les hommes sur le plan économique et social. Elle tient compte des innovations, des méthodes et approches diversifiées.

¹¹ <https://www.mediaterre.org/afrique-ouest/actu,20160315114822.html>

¹² *Report of the Committee on the Rights of the Child on its General Discussion on the Right of the Child to Education in Emergencies Situation, 2008*

¹³ *Les premiers trois éléments découlent de la Lettre de Politique Educative pour la décennie 2002-2012.*

4.3 FOCUS OPERATIONNEL

La mise en œuvre de la SNAEFFF sera guidée par l'application des approches visant à réduire les obstacles à la participation des filles et des femmes à l'éducation et à la formation, l'identification des besoins et des contraintes exprimés par celles-ci en vue de renforcer leur pouvoir de décision.

5. LES GRANDES LEÇONS TIREES DES POLITIQUES PRECEDENTES

Les grandes leçons tirées de la mise en œuvre des politiques précédentes (annexe n°2) permettent de faire l'analyse suivante :

5.1. LES FORCES

Les facteurs internes qui favorisent la promotion de l'éducation et de la formation des filles au Niger (les forces) tirent leurs forces du contexte international et national. En effet, le Niger s'est engagé depuis quelques années dans une politique de réforme de l'éducation qui s'appuie aujourd'hui sur : (i) la Loi d'Orientation du Système Educatif (LOSEN) (ii) ; la Lettre de Politique Educative ; (iii) le Programme de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF) qui démarrera dès le 1^{er} janvier 2020 et porte un focus particulier sur l'accélération de la scolarisation des filles ; le décret Présidentiel N° 935 du 5 Décembre 2017 portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité ; (V) le Discours d'investiture du Président de la République qui consacre l'obligation et la gratuité de l'éducation jusqu'à 16 ans ; (vi) le « Programme de la renaissance » ; (vii) la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre—En effet, l'équité exige que tout enfant, quel que soit son sexe, sa région, son handicap et sa religion, accède à l'éducation et à la formation, et bénéficie d'un niveau d'instruction satisfaisant. En fait, l'école, le collège, le lycée, le centre de formation, l'Ecole de Formation Artistique et Culturelle, le Centre de la Promotion de la Jeunesse et l'université, doivent permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Une plus grande attention doit être accordée à l'éducation et la formation des jeunes filles, des personnes et enfants en situation difficile, des enfants en zones déshéritées et des groupes vulnérables.

Ainsi, les facteurs internes susceptibles de favoriser la promotion de l'éducation et de la formation au Niger sont : (i) *l'existence de textes opérationnels et favorables à la promotion de l'éducation et de la formation des filles* (lois, décrets et ordonnances et arrêtés; textes existants et en cours de préparation) ; (ii) *l'institutionnalisation de la promotion de la scolarisation des filles : à travers la présente* stratégie nationale d'accélération de la scolarisation des filles inscrite dans le PTSEF; l'existence de Directions de la Promotion de la Scolarisation et de la Formation des Filles et de ses démembrements, notamment les points focaux pour la scolarisation des filles (SCOFI) ; l'existence du Groupe National de Travail (GNT) pour la promotion de la scolarisation des filles ; (iii) *l'existence de structures communautaires favorables à la promotion de la scolarisation des filles* : les Associations des Mères Educatrices (AME), les Comités de Gestion Décentralisée des Etablissements Scolaires/les Comités de Gestion des Etablissement Scolaires (CGDES/COGES) et les Associations des Parents d'Elèves (APE) qui participent à la vie scolaire; (iv) *l'existence de modèles favorables à la*

promotion de la scolarisation des filles : « Ecoles modèles » ou « Ecoles amies des enfants, amies des filles », Enseignant-e-s en milieu rural isolées (ERI).

5.2 LES FAIBLESSES

L'analyse du système d'éducation et de formation du Niger a permis d'identifier les facteurs internes inhibiteurs (faiblesses) ci-après : (i) *l'insuffisance de ressources financières accordées à l'éducation et la formation des filles* : la part du PIB accordée à l'éducation avoisine les 5%, ce qui est conforme à l'engagement pris par le Gouvernement nigérien de financer le secteur éducatif à hauteur de 4% du PIB. Si la part du PIB accordée à l'éducation est conforme à l'engagement pris par l'Etat, il est plus préoccupant de constater que la part accordée à la scolarisation des filles par rapport au financement accordé au système éducatif est encore insuffisante pour couvrir les besoins ; (ii) *l'insuffisance de ressources humaines compétentes et motivées et de femmes modèles dans certaines filières techniques et dans les zones rurales isolées*: l'insuffisance d'enseignantes et infirmières qualifiées, l'insuffisance de formation sur le genre ; (iii) *l'insuffisance d'infrastructures scolaires adéquates et d'équipements adaptés et de structures d'accueil des filles (au sein des écoles et entre différents cycles)* : 43% des salles de classes, dont le nombre est encore insuffisant, sont en paillottes en 2017 ; le mobilier scolaire est insuffisant, le matériel et les fournitures scolaires insuffisants, l'insuffisance de structures post-primaires pour la réinsertion des filles qui n'ont pas pu continuer leur scolarité ; (iv) *l'existence de comportements et de pratiques défavorables à la promotion de la scolarisation des filles* : violences sexuelles exercées sur les filles dans les établissements scolaires et de formation, châtiment corporel, distribution sexiste des tâches ; (v) *l'inexistence de discriminations positives sensibles au genre dans la sélection et la répartition des enseignant-e-s , dans l'accès des filles à l'EFPT, l'EFAC, le CPJ, et à l'Université, dans les filières scientifiques et porteuses* ; (vi) *la faible application des textes sanctionnant les freins et handicaps liés à la promotion de la scolarisation des filles* ; (vii) *l'insuffisance de synergie et de coordination entre les actions et les acteurs/trices de la scolarisation des filles (y compris le suivi-évaluation)*.

5.3 LES MENACES

Les principales menaces aux systèmes formels et non formels de l'éducation et de la formation des filles au Niger sont de plusieurs ordres : économique, socio-culturel et organisationnel. L'analyse des systèmes formels et non formels a permis d'identifier et prioriser les menaces ci-après : (i) *la vulnérabilité des ménages et les coûts d'opportunités liés à la scolarisation des filles* : frais de scolarisation très élevés au regard des revenus des parents ; par conséquent, les familles opèrent un choix en défaveur des filles ; l'éducation des filles est perçue comme étant dépourvue de valeur économique ; coûts d'opportunité plus importants pour les filles que pour les garçons du fait de leur rôle prépondérant dans les activités domestiques et économiques de la famille (petit commerce par exemple) ; corvée des travaux ménagers plus écrasante pour les filles dans les ménages pauvres ; (ii) *les coutumes et pratiques culturelles défavorables à la promotion de la femme* : mariage précoce et forcé, excision, enlèvements, déplacements des nomades, spécificités liées aux habitats dispersés ; (iii) *la méconnaissance et l'interprétation défavorable des textes sacrés* ; (iv) *l'existence de stéréotypes sexistes discriminatoires* : cohabitation des filles et garçons non admise à partir de 7 ans dans certaines régions ; disciplines spécifiquement masculines ou féminines par exemple les disciplines scientifiques et techniques réservées aux garçons ; mariages précoces ; travaux ménagers réservés aux filles et l'école pour les garçons ; lors du recrutement et du déroulement des cours (dans une certaine mesure), l'attention est davantage portée sur les garçons que sur les filles ; les illustrations des manuels scolaires et les contenus des programmes qui véhiculent des stéréotypes sexistes ; (v) *l'analphabétisme en général et celui des femmes en particulier* ; (v) *l'inexistence d'un cadre fédérateur de pilotage du système éducatif* ; (vi) *l'inexistence de contenu sur le genre dans les curricula de la formation initiale des enseignant-e-s*.

Pour adresser les faiblesses décrites ci-dessus, une Politique Nationale de l'Éducation et de la Formation des Filles (PONEFF) a été élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du programme décennal de développement de l'éducation (PDDE). Malheureusement cette politique n'a pas été opérationnalisée. Toutefois, en cohérence avec le programme sectoriel de l'éducation et de la formation, une Stratégie Nationale d'Accélération de la Scolarisation des Filles (SASF) a été expérimentée entre 2014 et 2016. Cette stratégie n'a pas dépassé le stade d'expérimentation.

5.4 LES OPPORTUNITES

Au titre des facteurs externes qui favorisent la promotion de la scolarisation des filles au Niger (les opportunités), on peut constater que le contexte international a beaucoup joué dans le déclenchement des actions en faveur de l'éducation et de la formation des filles. Ce contexte a été lui-même préparé par les nombreux colloques, séminaires, conférences sur l'éducation des filles. Tous les sommets mondiaux organisés par l'ONU depuis 1990 ont consacré de nombreux espaces aux problèmes relatifs à l'éducation. A cet effet, nous pouvons citer : (i) la Conférence mondiale sur l'Éducation Pour Tous, Jomtien (1990) ; (ii) la Conférence internationale sur la population et le développement, le Caire (1994) ; (iii) la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing (1995) ; (iv) l'Assemblée extraordinaire des Nations Unies sur les femmes et le Sommet du Millénaire pour le Développement, New York (2000) ; (v) la Conférence Mondiale sur l'Éducation ; Incheon Corée du Sud (2015) (vi) l'Union Africaine (UA) a également inscrit l'éducation des filles et des femmes dans son programme. Elle a proclamé la période 1997-2006 comme la décennie de l'éducation en Afrique et a élaboré un plan d'action qui doit être mis en œuvre selon les réalités de chaque pays. Ce plan reposait sur quatre principes : (a) équité et accès à l'éducation de base pour tous ; (b) qualité et pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle ; (c) développement des capacités ; (d) appui à l'éducation de base non formelle ; (e) Forum mondial sur l'Éducation, Dakar (2000).

Le Gouvernement nigérien, ayant souscrit à ces différents engagements, a progressivement favorisé l'émergence d'un environnement national propice à la promotion des filles à travers l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale genre (PNG), la création d'un Ministère pour la promotion de la femme et la protection de l'enfant.

Les Nations Unies, à travers leurs diverses agences, ont aussi joué un rôle important pour la compréhension et la résolution des problèmes des femmes. L'UNICEF par exemple coopère avec le Gouvernement du Niger pour développer de stratégies spécifiques favorables à la scolarisation des filles. Il en est de même pour de nombreuses organisations internationales, dont l'appui est direct ou mis en place à travers des ONG. Il est à noter que certaines ONG jouent un rôle très important dans la prestation des services pour l'éducation de base et des innovations prometteuses en matière d'éducation des filles. En outre, le sommet de l'UA qui se tiendra en juillet 2019 au Niger a accordé une place de choix à la question de la scolarisation des filles et de la lutte contre le mariage des enfants à travers le Side Event organisé par les premières dames de l'espace CEDEAO. La récente signature de l'initiative Spotlight par le Niger dénote également de la volonté politique d'adresser toute forme de violences basées sur le genre.

Au regard de ce qui précède, les opportunités à saisir pour développer le « système de promotion de l'éducation et de la formation des filles », sont : (i) *l'existence d'un environnement international favorable à la promotion de la scolarisation des filles* ;(ii) *la volonté politique manifeste du gouvernement, comme en témoignent* : la participation des femmes à la vie politique ; l'adoption de la loi de quota qui assure la participation des femmes dans les instances politiques (25 % dans les organes électifs et 30% pour les nominations) ; l'obligation et la gratuité scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans ; la lettre d'engagement en faveur de la scolarisation des filles signée le 20 juillet 2017 entre le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers (PTF) et la Société Civile ; le Décret N° 2017-935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES du 05 Décembre 2017 portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité, la mise en place et l'opérationnalisation des organes nationaux et régionaux du PSEF ; (iii) *l'intérêt manifeste des PTF en faveur de la promotion de la scolarisation des filles*, comme l'illustrent les multiples appuis offerts par les PTF; (iv) *l'existence d'un Ministère pour la promotion de la femme et la protection de l'enfant*, l'émergence d'un leadership féminin favorable à la scolarisation de la fille ; l'émergence des organisations de la société civile acquises à la scolarisation des filles.

6. CONTEXTE ET FONDEMENTS DE LA SNAEFF

6.1 LE CONTEXTE SECTORIEL ET SON EVOLUTION

La SNAEFF repose sur la Constitution, les lois et les programmes du Niger et s'inscrit en conformité avec les accords internationaux sur l'Education et le Genre (voir annexe n°1). La mise en œuvre de la SNAEFF interviendra dans un contexte caractérisé par une forte pression des dépenses sécuritaires sur les ressources publiques. Elle intervient aussi dans des conditions favorables, notamment la mise en œuvre de réformes administratives (gestion des finances publiques et décentralisation) pour plus d'efficacité et d'efficience et la mise en place par les PTF du secteur d'un fonds commun sectoriel de l'éducation et de la formation pour le financement des activités du PTSEF.

6.2 LES FONDEMENTS

Les arguments ci-dessous constituent les fondements de la SNAEFF

- L'éducation des filles et des femmes est un pilier du développement humain, social et économique d'un pays ;
- Les filles et les femmes ont droit à une éducation de qualité, vectrice de meilleures chances dans la vie notamment en termes d'opportunités, de santé et de participation au processus politique ;
- L'éducation des filles et des femmes constitue l'un des facteurs de lutte contre la pauvreté et le mariage des enfants ;
- L'éducation est l'une des voies vers la démocratie, la paix et le développement ;
- L'éducation est un droit humain vital, inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'Homme.

7. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour relever le défi de la scolarisation des filles, les Ministères en charge de l'éducation et de la formation ont bien entendu le lead de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SNAEFF à travers les directions compétentes. Cependant, certaines thématiques transversales comme le mariage des enfants, la lutte contre les VBG, la Santé Scolaire, la GHM, seront mises en œuvre en tandem avec les ministères de la santé, de la justice et de la promotion de la femme et la protection de l'enfant, . A cet effet, le Plan triennal ainsi que le cadre logique incluant le dispositif de suivi évaluation arrimés à la SNAEFF seront conjointement définis.

7.1 LES APPROCHES

L'opérationnalisation de la SNAEFFFF se fera dans les zones d'intervention consensuellement définies et s'articulera autour des paquets d'activités déclinés ci-dessous (cf Paquet Minimum et paquet élargi) qui permettront de favoriser la scolarisation et la formation des filles et des femmes . Ces zones seront déterminées sur la base de la ruralité des écoles, la faible proportion des filles scolarisées ainsi que l'éloignement de l'école.

En outre, toutes les parties prenantes doivent travailler en synergie. La mise en œuvre de mesures complexes et innovantes, surtout à travers l'échange d'expériences entre acteurs/trices, est une manière de débiter un processus débouchant sur des synergies formalisées. Les avantages pour chaque partie incluent la possibilité de créer des partenariats équilibrés, d'interpréter de la même manière et d'éviter les duplications, les répétitions afin de contribuer à la mise en œuvre d'un travail plus efficace, efficient et durable.

Au vu des disparités géographiques, la priorisation est recommandée. La SNAEFFFF focalisera ses interventions sur les localités à forte réticence à l'éducation et la formation des filles et des femmes. A cet effet, les villages dont les établissements scolaires et les centres de formation présentent un faible effectif de filles et de femmes feront l'objet d'une attention particulière.

7.2 LES ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE

L'approche préconisée par la SNAEFFFF reposera sur un paquet minimum d'activités et un paquet élargi :

7.2.1 PAQUET MINIMUM DES ACTIVITES DE LA SNAEFFFF : PRIORITE N°1

Le paquet minimum des activités sera délivré dans les zones prioritaires et sera composé des activités suivantes :

❖ Promotion du maintien scolaire des filles en milieu rural (MEP, MES) :

Au primaire comme au secondaire, il s'agira de créer davantage de centres d'hébergement (écoles de campements et regroupement tels que déclinés par l'étude sur le modèle des écoles en milieu nomade), d'internats. Il sera développé d'autres modèles endogènes répondant aux spécificités locales. Cette approche sera centrée sur la coopération avec les communautés, les PTF et les ONG. Il est important de préciser que cette approche réserve une place de choix à la participation communautaire (contribution l'alimentation scolaire, à l'organisation du tutorat, à la gestion du centre) ;

❖ Renforcement de la Commission d'orientation pour les filles concernant les métiers non traditionnels (MEP/T) :

La SNAEFFFF propose de créer les conditions humaines, matérielles et financières pour orienter davantage les filles dans les métiers « dits masculins » par le renforcement des capacités des Commissions d'Orientation en vue de développer les outils relatifs à son fonctionnement et à la mise en œuvre des activités prévues ;

❖ Renforcement des capacités des principaux acteurs/trices (MEP, MES, MEPT) :

Un plan de formation des principaux acteurs/trices sera élaboré et mis en œuvre. Il s'agit des cadres centraux des directions en charge de l'éducation et de la formation des filles et des femmes, des représentants régionaux, départementaux, communaux de ces structures et les AME au niveau local. En outre, la SNAEFFFF propose un programme de renforcement des capacités à moyen terme sur les thèmes suivants :

- Le leadership du changement au profit des filles et des femmes ;
- La gestion efficace financière et des ressources humaines ;
- Le développement des compétences sur le genre ;
- La Lutte contre les Violences basées sur le Genre ;
- Les techniques de sensibilisation et de plaidoyer ;
- Le Mentorat ;
- Le suivi/ évaluation.

❖ **La Lutte contre les Violences Basées sur le Genre en Milieu Scolaire (MEP, MES, MEPT) :**

La mise en œuvre du décret N°2017-935, PRN/MEP/A/PLN/EC/MES du 5 décembre 2017 constitue une opportunité pour lutter contre les VBG.

Le dialogue inter générationnel ou des foras sur les VBG seront privilégiés. Toutefois, ils seront basés sur des méthodologies spécifiques à chaque localité (Causerie-débats ; Coaching, Théâtre-Forum, Groupe de discussions etc....°).

Cette approche vise les résultats suivants :

- Apprendre aux filles, aux garçons, aux hommes et aux femmes à prévenir et à gérer les VBG ;
- Créer un espace de dialogue pour les victimes au sein du système scolaire ou parascolaire (association des mères éducatrices) permettant de briser le silence des filles sur les VBG (violences basées sur le genre) ;
- Mettre en œuvre la disposition qui donne aux jeunes filles, en cas de grossesse ou de mariage, la possibilité de continuer la scolarisation, en créant des conditions leur permettant de poursuivre leur éducation ;
- Appliquer d'une manière stricte les sanctions disciplinaires prévues par les textes en vigueur ;
- Capitaliser et passer à l'échelle le code de conduite professionnelle du personnel enseignant;
- Intégrer les questions de VGMS dans les règlements intérieurs des établissements scolaires et des centres de formation ; Assurer l'application des règlements intérieurs dans les établissements scolaires ;
- Intensifier le travail avec les médias afin de partager largement les informations pertinentes sur la problématique ;
- Sensibiliser le grand public à l'existence et à la gravité des faits et leurs conséquences ;
- Développer des stratégies de communication en impliquant les leaders d'opinion et les chefs traditionnels ;
- Assurer la sécurité des filles sur le chemin de l'école en coopération avec les communautés ;

- Mettre en place un système efficace et simple de dénonciation de toutes les formes de violence basée sur le genre ;
- Préparer les filles à se confier à l'AME ;
- Renforcer la collaboration entre les FC/COGES, les AME, services de protection des mineurs, les services judiciaires et les points focaux de la scolarisation des filles au niveau national et déconcentré.

❖ **Absorption des enfants en dehors du système éducatif (MEP) :**

La SNAEFFFF préconise le recensement et l'inscription des filles non scolarisées ou précocement déscolarisées. A cet effet, le MEP se focalisera sur les écoles rurales à faible effectif des filles. Cette activité nécessite une collaboration avec divers acteurs/trices dont les ONG, les structures d'appui à l'école, les communautés, les PTF.

❖ **Formation non-formelle des femmes en agro-pastoralisme (MEP/T) :**

La SNAEFFFF préconise l'élaboration de curricula sensibles au genre , la formation et le renforcement de capacité des femmes en agro-pastoralisme sur toute la chaine de production, transformation et vente.

7.2.2 PAQUET ELARGI DES ACTIVITES : PRIORITE N°2

❖ **Développement de la Pratique des Compétences de Vie Courante dans les Etablissements Scolaires et Centres de Formation professionnelle et d'alphabétisation :**

Le renforcement de la pratique des compétences de vie courante permettra aux filles d'acquérir davantage de confiance en soi (prise de parole et décision), des compétences en communication et négociation, d'être autonomes et de surmonter les contraintes inhérentes à la vie. Il aidera les garçons à se libérer des stéréotypes de genre mais aussi à accepter positivement l'égalité de genre. Le développement de la pratique des compétences de vie courante se fera progressivement dans les établissements ciblés pour leur faible scolarisation des filles et leur forte déperdition scolaire des filles.

❖ **L'éducation et la formation dans les zones en situation d'urgence :**

Compte-tenu des risques sécuritaires et des situations d'urgence, la SNAEFFFF propose le renforcement des interventions dans les zones en situation d'urgence à travers une stratégie nationale sur la prévention, la préparation et la réponse aux urgences qui constituera le cadre de référence en la matière.

❖ **Inclusion des filles et des femmes handicapées :**

La SNAEFFFF préconise l'organisation des activités visant la mobilisation des familles des filles et des femmes handicapées en vue de les inscrire dans les établissements scolaires et les centres de formation. Pour faciliter l'accessibilité aux établissements scolaires et centres de formation, il est indispensable de les doter de rampes d'accès, de toilettes appropriées et autres commodités adaptées aux besoins des personnes handicapées.

La formation-des membres des structures de gestion décentralisées des établissements scolaires y inclus les AME en compétences de vie courante des filles et des femmes handicapées, la conception de supports didactiques adaptés et leur intégration dans le programme de formation initiale et continue des enseignants restent également fondamentales.

La mise à disposition du matériel approprié et du personnel qualifié ainsi que l'adaptation des examens et évaluations à la situation des personnes handicapées constituent autant d'éléments essentiels pour cette inclusion.

Quant au développement de l'entrepreneuriat féminin et le développement de l'esprit d'entreprise chez les filles et les femmes handicapées, il vise à améliorer le potentiel économique des femmes handicapées chefs d'entreprise.

❖ **La Pédagogie intégrant le genre :**

Il s'agira de former les enseignants (es)– à être plus sensibles au genre et de les doter de compétences nécessaires pour comprendre et répondre aux besoins d'apprentissage spécifiques.

❖ **Prévention de l'Abandon et l'Echec Scolaires :**

La prévention de l'abandon et de l'échec scolaires repose sur l'éducation par les pairs comme stratégie de maintien des filles à l'école. Cette stratégie consistera à l'encadrement des filles par leurs sœurs aînées en vue de les dissuader d'abandonner ainsi que l'organisation de campagnes "Toutes les filles à l'école" dont la diffusion sera assurée par divers canaux.

❖ **Éducation parentale :**

L'opérationnalisation de l'éducation parentale se fera sur la base des modules disponibles pour assurer une alphabétisation fonctionnelle aux AME et aux parents. Cette alphabétisation fonctionnelle pourra éventuellement être accompagnée de la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus spécifiques aux régions.

❖ **Education Sexuelle Complète :**

Il s'agit de l'élaboration de modules complémentaires sur l'éducation complète en matière de ESC dans le programme d'enseignement secondaire et la formation de tous/tes les enseignant(e)s du secondaire relevant d'une zone d'intervention prioritaire.

❖ **Renforcement de la participation des Filles dans les filières scientifiques :**

Le stéréotype qui associe les hommes aux mathématiques et aux sciences a une incidence négative sur l'intérêt des filles pour ces disciplines, sur leur auto-évaluation et leur performance en tant qu'étudiantes. La révision des programmes et des manuels scolaires, la sensibilisation des enseignant(e)s et la présentation aux enfants des modèles de réussite féminins visent à surmonter les stéréotypes de genre.

La SNAEFFF se propose d'encourager l'insertion des filles dans les filières scientifiques. L'utilisation des profils de femmes ayant réussi dans des domaines liés aux sciences comme modèle peut être une option. Il faut souligner que l'impact positif d'un domaine scientifique sur la société, peut aider à rendre les sciences et les technologies plus attractives pour les filles et les femmes. La remise de prix d'excellence aux filles ayant réussi dans les matières scientifiques peut inciter celles-ci à s'y intéresser. Les écoles modèles et les clubs de sciences peuvent s'inscrire dans cette démarche. Ces initiatives s'appuient sur une formation appropriée dispensée aux enseignant(e)s.

❖ **Partenariat entre les Centres de Formation et les Entreprises privées :**

En renforçant le partenariat entre les Centres de formation et les entreprises privées, les centres peuvent mieux organiser les stages professionnels et l'emploi futur des filles et des femmes y inclus les handicapées. La SNAEFFFF recommande le développement des conventions de stages avec les entreprises accueillant des stagiaires. Il est également important d'assurer un suivi des bénéficiaires pendant les stages.

❖ **Amélioration de l'employabilité des filles :**

La SNAEFFFF préconise l'élaboration des modules spécifiques à l'employabilité et leur intégration dans les programmes d'études.

❖ **Développement des compétences en TIC :**

L'acquisition de compétences en TIC donne aux jeunes femmes et jeunes filles l'opportunité d'accroître leurs possibilités d'emploi, de se positionner pour des professions à prédominance masculine et d'occuper des emplois offrant de meilleures perspectives de revenus. La SNAEFFFF suggère le renforcement de capacités en TIC, la promotion de l'orientation professionnelle dans les métiers du numérique ainsi que des mesures de soutien pour les filles et les femmes qui s'y intéressent. La collaboration avec le secteur privé pour les préparer à la création d'entreprises est à encourager.

7.3 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNAEFFFF

La SNAEFFFF se propose de couvrir toutes les régions du pays. A cet effet, il s'agira de fédérer et d'harmoniser les interventions de tous les acteurs/trices. En référence au processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales, la SNAEFFFF réserve une place de choix aux activités qui seront proposées par les communes. L'approche communale permet de responsabiliser les communes dans la mise en œuvre de certaines activités, notamment la mobilisation communautaire et d'autres activités en lien avec l'accélération de l'accès des filles et des femmes à l'éducation et la formation. Pour une question d'efficacité et de réalisme, ces interventions peuvent varier d'une région à une autre, d'une localité à une autre selon les spécificités locales. La mise en œuvre de la SNAEFFFF couvre le niveau national, régional, départemental, communal et local.

7.3.1 AU NIVEAU NATIONAL

La mise en œuvre de la SNAEFFFF se fera à travers deux comités. Le comité de pilotage composé des Secrétaires Généraux des Ministères en charge de l'éducation et de la formation sera formalisé. Il est chargé de valider les propositions des plans d'actions du comité technique et en assure la bonne exécution. Il coordonne la mise en œuvre des activités et donne des orientations.

Le comité technique composé des directions en charge de l'éducation et de la formation des filles, des organisations de la société civile actives, des partenaires techniques et financiers est chargé de la coordination et de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des activités. Il rend compte et oriente le comité de pilotage.

Il sera institué des rencontres périodiques entre les directions centrales des ministères chargés de l'éducation et de la formation. Pour opérationnaliser la SNAEFFF, les cadres de travail existants comme le GNT (Groupe National de Travail sur la scolarisation des filles) et le sous-groupe ACCES/GPLE (Groupe des Partenaires Locaux pour l'Education) seront au besoin élargis et activés.

7.3.2 AU NIVEAU REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

Les directions régionales en charge de l'éducation et de la formation seront fortement impliquées dans le suivi des activités mises en œuvre aux niveaux des départements, communes et villages relevant de leurs entités administratives.

7.3.3 AU NIVEAU COMMUNAL

Les services communaux seront impliqués dans la mise en œuvre de la SNAEFFF à travers le transfert des compétences et des ressources et œuvreront pour :

- La prise en charge des questions liées à l'éducation et la formation des filles et des femmes. Conformément aux textes règlementaires en vigueur sur le transfert des compétences aux communes (Décret N° 2016-076/PRN/MISP/D/ACR/MES/MSP/ME/F/MH/A/MESU/DD/MEP/T/MFP/RA du 26 Janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions, collectivités territoriales dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement et Décret N° 2016-075/PRN/MISP/D/ACR/MEP/A/PLN/EC/ /MH/A/MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 Janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions, collectivités territoriales dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement), les mairies devront consacrer un pourcentage du budget de leur Plan de Développement Communal (PDC) à la prise en charge de l'éducation et de la formation des femmes et des filles.
- Le renforcement de la collaboration entre les services communaux pour la prise en charge des questions liées à l'éducation et la formation des filles et des femmes.

7.3.4 AU NIVEAU LOCAL

La chefferie traditionnelle, les leaders religieux, les organisations de la société civile, les gouvernements scolaires, les associations de jeunesse, seront pleinement impliqués dans le dialogue communautaire intergénérationnel qui sera la porte d'entrée pour l'identification des problèmes de scolarisation de la jeune fille, des causes et des solutions possibles. La prise de parole par les jeunes au cours des discussions leur permettra d'apporter leurs propres points de vue et développer leur estime de soi. Ce dialogue débouchera sur la signature de notes d'engagements pour l'inscription, le maintien, le

soutien, l'accompagnement et le suivi des filles en âge d'aller à l'école ou dans les centres d'éducation non formelle, y compris la détection, la dénonciation et le référencement des cas de mariage d'enfants.

8. SUIVI ET EVALUATION

La SNAEFFFF fera l'objet d'un suivi interne et d'une évaluation externe.

Le suivi interne intègrera celui du PTSEF aussi bien au niveau national que déconcentré. L'évaluation externe sera conduite à mi-parcours (2025) et à la fin de la SNAEFFFF (2030).

9. FINANCEMENT DE LA SNAEFFFF

Le financement de la SNAEFFFF concerne différents niveaux : Au niveau macro, outre les fonds planifiés dans le Document de Planification Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), d'autres mesures financières retenues visent la création par l'Etat, d'un Fonds National de Promotion de l'éducation et de la formation des filles au Niger. Ce fonds sera alimenté par des ressources provenant de plusieurs niveaux :

- Les sociétés privées et d'économie mixte implantées au Niger à hauteur de 1% du bénéfice net annuel ;
- Les sociétés minières et de transports à hauteur de 10% des fonds sociaux chaque année ;
- Les communes, soit 1% de leur budget annuel ;
- Les consommateurs à raison du franc additionnel sur chaque communication à opérer par les sociétés de téléphonie ;
- Les collectes auprès de la diaspora, des unions de coopératives agricoles et artisanales, des structures de gestion décentralisée des établissements scolaires ;
- La contribution des ONG, OSC et PTF à travers le financement de micro réalisations des ONG pour l'éducation et la formation des filles ;
- La gestion des fonds sera opérée à travers un compte de dépôt du trésor, couplé par un compte ouvert dans une banque privée avec un système de signature sécurisée.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE CONTEXTE SECTORIEL ET SON EVOLUTION AU NIGER

Le système éducatif du Niger a connu plusieurs réformes qui ont été essentiellement liées aux changements politiques dans le pays. Ainsi, trois grandes périodes ont marqué le système éducatif Nigérien : (i) la période de 1960 à 1973 ; (ii) la période allant de 1974 à 1996 ou période allant du régime d'exception à la troisième République ; (iii) la période de 1996 à 2018 ou période de démocratisation des années 90. A travers ces réformes, l'éducation et la formation des filles ont connu un traitement différencié : presque comme une inconnue au départ, elles ont ensuite fait l'objet de peu d'attention, avant de constituer depuis la « période du renouveau » un défi du système éducatif.

► *La promotion de l'éducation et de la formation des filles et les réformes de la période post - coloniale.*

En 1961, une résolution prise à la conférence d'Addis-Abeba (Ethiopie) préconisait la réalisation de la scolarisation primaire universelle à l'horizon des années 80. Au Niger, la nécessité de réformer le système éducatif a été évoquée au Congrès du Syndicat National des Enseignant-e-s du Niger (SNEN) à Maradi en 1962. Alors, une commission nationale a été mise en place. Celle-ci a procédé à un recentrage de quelques parties des programmes scolaires, notamment en Histoire, en Géographie et en Sciences naturelles pour les adapter aux réalités nationales. Ce fut la réforme de l'enseignement de 1962. Après ces changements, nécessaires sans doute, mais notoirement insuffisants, le système scolaire hérité de la colonisation est maintenu tel quel jusqu'en 1973. Il en résulta que durant la période allant de 1960 à 1973, la politique éducative du Niger ne s'est pas démarquée de la politique coloniale (formation des « commis » aptes à être employés dans l'administration).

► *La promotion de l'éducation et de la formation des filles et les réformes découlant du séminaire de Niamey et des assises de Zinder et de Maradi.*

Entre 1974 et 1996, le Niger a connu deux régimes politiques qui ont marqué chacun le système éducatif du pays : (i) de la période d'exception à la deuxième République, soit de 1974 à 1990 ; (ii) de la période de transition à la troisième République, soit de 1991 à 1996. En effet, pour marquer une rupture avec l'héritage colonial, le régime politique intervenu après le coup d'Etat militaire d'avril 1974 a fait de l'éducation, l'une de ses priorités. Le séminaire national de réflexion sur la réforme de l'Enseignement, du 4 au 12 Septembre 1975 à Niamey, avait pour objectif de procéder à la restructuration : (i) du ministère de l'Education Nationale et les services qui s'y rattachent ; (ii) du contenu des programmes du primaire à l'enseignement supérieur ; (iii) des conditions d'une formation du personnel enseignant. De façon spécifique et par rapport au volet scolarisation des filles, le séminaire de Niamey a recommandé ce qui suit : « *S'agissant de l'éducation des filles, le séminaire préconise de revaloriser dans l'immédiat, l'enseignement ménager au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire. Dans l'optique de la réforme, il faudra nécessairement prévoir l'ouverture d'Ecole d'Enseignement Ménager* »¹⁴.

¹⁴ *Rapport du Séminaire National de Niamey, page 22.*

S'agissant du débat de Zinder (Août 1979), l'objectif visé était d'élever le taux de scolarisation primaire et la qualité de l'enseignement et de réduire les disparités régionales. Mais, force est de reconnaître qu'en dépit des moyens mobilisés, les défis majeurs du système ont persisté contre toutes les tentatives, pourtant louables, entreprises pour les atténuer. A la suite de la rencontre de Zinder, et au cours de la période allant de la transition à la troisième République, un séminaire national a été organisé à Maradi en 1992 en vue d'atténuer les dysfonctionnements du système éducatif nigérien. Mais, force est de constater que ce séminaire n'aura pas non plus permis d'améliorer les performances du système éducatif. En substance, ce dernier est resté caractérisé par : (i) l'inadaptation des programmes d'éducation aux réalités socio-économiques et culturelles ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières disponibles et leur inégale répartition ; (iii) l'existence de fortes disparités entre régions, entre zones urbaines et rurales, entre garçons et filles ; (iv) un dispositif d'encadrement peu performant se traduisant par de faibles rendements internes et externes ; (v) l'inexistence d'un véritable plan de développement global (cadre d'orientation) ; (vi) la non inscription des activités pratiques et productives dans les emplois du temps ; (vii) la non pérennisation des acquis. Comme cela apparaît nettement à travers l'objectif assigné au système éducatif au cours de cette période, il est bel et bien établi qu'aucune option spécifique n'a été prise en faveur de la scolarisation des filles, mise à part celle de l'enseignement ménager qui, en fait, est perçue dans une perspective de division sexuelle du travail.

► *La promotion de l'éducation et de la formation des filles et les réformes issues du séminaire national sur la Politique éducative de 1997.*

La troisième série de réformes du système éducatif nigérien est celle allant de 1996 à 1999. En effet, afin d'améliorer qualitativement et quantitativement le système éducatif nigérien dont les défis majeurs persistent, les différents acteurs/trices ont organisé en 1997, un séminaire national en vue de jeter les bases d'une Politique Educative au Niger. Ce séminaire a conduit à des réformes institutionnelles conformément aux aspirations des acteurs/trices qui découleront sur la naissance du pluralisme politique.

C'est ainsi que le Niger s'est doté d'une Politique Educative définie par la loi N° 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien (LOSEN). Elle vise à concrétiser le droit à l'éducation pour tous les enfants nigériens (articles 2 et 8). Elle fait de l'éducation, une priorité nationale (article 7). En outre, la LOSEN précise également les finalités, objectifs, contenus et méthodes (titre II) assignés au développement du secteur éducatif, puis définit les différentes structures (éducation formelle, non formelle, informelle et spécialisée), leurs missions et fonctionnement (titre III) etc. Mais, force est de constater que depuis son adoption, tous les textes d'application nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la LOSEN ne sont pas encore pris. Toutefois, le 05 décembre 2017, le gouvernement a adopté le décret 2017-935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité. En Février 2019, le gouvernement a adopté « l'Etude sur les conditions d'opérationnalisation du Décret 2017 –

935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES » et « l'Arrêté sur les conditions d'application du Décret 2017-935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES ».

Il faut également rappeler que le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) 2003-2013, élaboré en 2002, constitue le premier instrument d'opérationnalisation de la LOSEN. Ce Programme concrétise les mesures qui soutiennent la politique éducative définie à travers la LOSEN. Aussi, ce Programme souscrit-il aux objectifs majeurs fixés par la déclaration sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, ainsi qu'à ceux du Forum de Dakar portant sur « l'Education Pour Tous (EPT) ». Pour l'atteinte de ces objectifs, le PDDE a mis l'accent sur le développement de trois (3) composantes que sont ; (i) l'accès, (ii) la qualité et, (iii) le développement institutionnel. Les composantes accès et qualité comportent toutes deux une prise en compte de la question de la scolarisation des filles. Spécifiquement, le volet 2 de la composante « accès » porte spécifiquement sur la promotion de la scolarisation des filles au Niger.

Au terme de la mise en œuvre du PDDE, un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National du Niger (RESEN) faisant ressortir les défis qui pourraient contraindre le développement du secteur dans le futur a été publié en 2010. Pour répondre à ces défis, le gouvernement du Niger avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et le soutien des Organisations de la Société Civile (OSC) actives dans le secteur de l'éducation a élaboré et mis en œuvre le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024 qui repose sur le cadrage macro-économique établi dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) pour la période 2012-2015. Avec le PDES 2012-2015, le Niger renoue véritablement avec l'exercice de planification économique après plusieurs décennies d'affaiblissement de la fonction de planification. Ce plan représente l'unique cadre de référence, en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les PTF en tant que cadre fédérateur de l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et cadre de dialogue avec les PTF.

A travers la nouvelle vision de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 et au terme du PDES 2012-2015, le Niger a adopté le premier plan quinquennal (PDES 2017-2021) d'opérationnalisation de cette stratégie.

ANNEXE 2 : Références internationales, politiques et stratégies nationales

i) Conventions internationales

La SNAEFFFF est en phase avec les accords internationaux sur l'Éducation et le Genre souscrits par le Niger.

Déclaration Universelle Droits de l'Homme

A l'instar de beaucoup de pays, le Niger a souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule en son article 26 que « *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite* ».

La Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF)¹⁵, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, qui, en son Article 10, « *fait obligation aux États d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne l'éducation, y compris dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'accès aux programmes et d'autres moyens de recevoir une instruction sur un pied d'égalité entre femmes et hommes, et d'éliminer toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme.* » A cet effet, le Niger, qui a ratifié cette Convention le 13 août 1999, est tenu à l'instar des États signataires d'adopter des « *mesures temporaires spéciales* » pour accélérer l'égalité de fait, entre filles et garçons en matière d'éducation et de formation, en dépit des réserves émises.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)¹⁶, ratifiée par le Niger en 1990, considère que « *L'éducation est un droit fondamental* » et constitue « *l'un des facteurs propres à entraîner une réduction de la pauvreté et du travail des enfants et l'une des voies vers la démocratie, la paix, la tolérance et le développement* ».

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies

La Résolution 1325 (adoptée en 2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le thème « Femme, Paix et Sécurité » reconnaît les impacts négatifs particuliers qu'ont les conflits armés sur les femmes et l'importante contribution que les femmes peuvent apporter à la paix, à la sécurité et à la réconciliation. Elle exhorte à une représentation accrue des femmes dans la prévention et la gestion des conflits. Elle souligne en particulier la nécessité de tenir compte de la perspective du genre dans la mise en œuvre des accords de paix, notamment en appuyant les initiatives de paix prises localement par des femmes, en respectant les droits humains des femmes et des filles.

¹⁵ CEDEF en Français, plus connue sous le nom de CEDAW (Convention for the Elimination of All forms of Discrimination Against Women).

¹⁶ *Un monde digne des enfants*, UNICEF, juillet 2002, p.38.

ii) Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)¹⁷ sont 17 objectifs mondiaux que les États s'engagent à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015-2030). Ils portent sur une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ces objectifs font partie d'un programme de développement visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) font partie de l'Agenda 2030 qui se décline sous la forme d'un engagement intergouvernemental et d'un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité ». Trois ODD sont directement liés à la SNAEFFF :

ODD 4 : Une éducation de qualité

Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ;

ODD 5 : Égalité entre les sexes¹⁸

Adopter des politiques et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent ;

ODD 10 : Inégalités réduites

En vue de réduire les inégalités, les politiques devraient être universelles en principe, en prêtant attention aux besoins des populations défavorisées et marginalisées.

III) CONVENTIONS REGIONALES

Au niveau régional, le droit à l'éducation et la formation des filles et des femmes est consacré par plusieurs textes parmi lesquels on peut citer :

- **Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) relatif aux droits des femmes (2003)¹⁹**

L'article 12 du protocole préconise des mesures visant :

- La promotion de l'éducation des femmes et des filles notamment l'élimination de « *tous les stéréotypes qui perpétuent cette discrimination dans les manuels scolaires, les programmes d'enseignements et les médias* » ;

¹⁷ <https://www.unicef.fr/dossier/objectifs-de-developpement-durable-odd>

¹⁸ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality>

¹⁹ http://www.genderismyagenda.com/campagne/actes_fran/3_declaration_maputo.pdf

- La protection de la femme et de la fille « *contre toutes les formes d’abus, y compris le harcèlement sexuel dans les écoles et autres établissements et prévoir des sanctions contre les auteurs de ces pratiques* » ;
- La prise en charge des femmes et des filles victimes d’abus et de harcèlement sexuels et l’intégration de « *la dimension genre et l’éducation aux droits humains à tous les niveaux des programmes d’enseignement scolaires y compris la formation des enseignant-e-s* ».

Il convient de souligner que le Niger n’a pas encore signé cette déclaration qui concerne l’intégration de la dimension de genre et la participation efficace des femmes dans l’Union Africaine et garantit aux femmes des droits complets, y compris le droit de participer au processus politique, à l’égalité sociale et politique avec les hommes.

- **La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l’Enfant (CADBE)** conclut en juillet 1990 à Addis Abeba et ratifiée par le Niger le 1^{er} décembre 1996. Cette charte proclame à l’article 11 que « *Tout enfant a droit à l’éducation* ».

Concernant les filles, le même article exhorte les Etats parties à prendre toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que les filles qui tombent enceintes avant d’avoir achevé leur éducation aient la possibilité de la poursuivre compte tenu de leur aptitude individuelle.

IV) TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES AU NIVEAU NATIONAL

La SNAEFFF s’inscrit parfaitement dans la Constitution et les lois du Niger dont les principaux piliers sont progressivement mis en place depuis le renouveau démocratique. Depuis lors, les différents engagements pris par l’Etat Nigérien et qui constituent les fondements de la SNAEFFF sont les suivants :

- **La Constitution**

La Constitution du 25 novembre 2010 qui consacre la 7^{ème} République garantit au plan constitutionnel, l’équité homme et femme en général, et l’égalité des chances d’accès au système éducatif pour les filles et les garçons. Ainsi, comme le stipule l’article 8, « *La République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l’égalité devant la loi sans distinction de sexe, d’origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse* ». En son article 12, elle dispose que « *chacun a droit à la vie, à la santé, à la liberté, à la sécurité, à l’intégrité physique et mentale, à l’éducation et à l’instruction dans les conditions définies par la loi* ». Enfin, l’article 22 mentionne que « *l’Etat veille à l’élimination de toute forme de discrimination à l’égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national. L’Etat prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée* ». Les principes évoqués ci-dessus, portent en eux-mêmes, les fondements de l’accès équitable à l’éducation et à la formation.

- **Lois et Décrets**

La Loi N° 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN) stipule à l'article 2 que « *l'éducation est un droit pour tout citoyen nigérien. L'Etat garantit l'éducation aux enfants de quatre (4) à dix-huit (18) ans* ». L'article 8, quant à lui précise que « *le droit à l'éducation est reconnu à tous sans distinction d'âge, de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse* ». Par ailleurs, l'article 14 de la LOSEN dispose, entre autres, que « *le système éducatif a pour objectifs : [...] de garantir à tous les jeunes, sans discrimination, l'accès équitable à l'éducation ; [...], d'identifier et d'éradiquer les freins socio-économiques et culturels, les handicaps pédagogiques et autres obstacles entravant le plein épanouissement de la fille et de la femme dans le processus d'apprentissage* ».

Malgré son adoption, tous les textes d'application nécessaire à la mise en œuvre intégrale de la LOSEN n'ont pas encore été pris, mais elle est en cours de révision. Toutefois, le 05 décembre 2017, le gouvernement a adopté le **décret 2017-935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES** portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité. Ce décret intervient pour corriger les disparités entre les filles et les garçons et offrir aux filles les mêmes chances que les garçons pour l'achèvement de leur cursus scolaire.

La Loi n° 2006-16 du 21 juin 2006 sur la Santé de la Reproduction au Niger

Cette loi stipule en son article 2 que « *Tous les individus sont égaux en droit et en dignité en matière de santé de la reproduction. Le droit à la santé de la reproduction est un droit universel fondamental garanti à tout être humain, tout au long de sa vie, en toute situation et en tout lieu* ». Cette loi crée une obligation pour l'Etat d'adopter et mettre en œuvre le programme national de santé de la reproduction.

La Loi n° 2014-64 du 05 Novembre 2014 sur l'amélioration de la participation politique de la femme

Cette loi modifie et complète la loi n° 2000-008 du 07 juin 2000 en instituant un système de quota dans les fonctions électives à au moins 15% (augmentation de 5%) de l'un ou l'autre sexe, ainsi que dans la nomination des membres du gouvernement et dans la promotion des emplois supérieurs de l'Etat à au moins 25% (pas de modification) de l'un ou l'autre sexe. Toutefois, ces quotas ne sont pas toujours effectifs dans la pratique, comme c'est le cas des communes et des services de l'administration en raison de multiples facteurs politiques et culturels. En effet, le système de quota concernant la répartition des postes entre les organisations politiques prime. Au sein des partis, le choix des personnes dépend davantage de critères partisans que du système de quota institué sur la représentativité minimale des hommes et des femmes dans les différentes fonctions.

La loi sur le quota, N° 2000-008 du 07 juin 2000

Pour assurer l'amélioration de la participation politique de la femme, la loi n° 2000-008 du 07 juin 2000, instituant le système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'administration de l'Etat mentionne :

- Lors de la proclamation des résultats définitifs, la proportion des candidats élus de l'un ou de l'autre sexe, ne doit pas être inférieure à 10 %.

- Lors de la nomination des membres du Gouvernement et de la promotion aux emplois supérieurs de l'Etat, la proportion des personnes de l'un ou l'autre sexe ne doit pas être inférieure à 25 %. Cette loi a été révisée en novembre 2014 en rehaussant le pourcentage de l'un ou l'autre des sexes aux postes électifs et nominatifs, afin d'améliorer la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles.

Décret N°2017-935, PRN/MEP/A/PLN/EC/MES du 5 décembre 2017

Ce décret porte sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité. Il traduit la volonté de l'Etat de donner aux filles les mêmes chances que les garçons une éducation de qualité complète, conformément aux engagements souscrits par le Niger.

Arrêté N° 000025 MEP/A/PLN/EC/MES/MEP/T du 4 Février 2019 précisant les conditions de protection, de soutien et d'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité. Cet arrêté est pris en application du Décret N°2017-935, PRN/MEP/A/PLN/EC/MES. Il précise que tous les enfants en âge d'être scolarisés ont le droit à la protection, au soutien et à l'accompagnement. L'Etat met en œuvre des mesures pour garantir une meilleure instruction, la santé et la sécurité. L'Etat intervient pour corriger les inégalités socioculturelles dont sont victimes les jeunes filles en cours de scolarité en leur garantissant, avec ses partenaires, un accompagnement matériel, financier dans la limite de ses moyens, des conditions matérielles, psychologiques et sociales pouvant favoriser son accès, son maintien et sa réussite à l'école. Les parents veillent à l'éducation et à la protection de la jeune fille en cours de scolarité.

Arrêté conjoint MEP/A/PLN/EC/MES/MEP/T N° 335 du 22 août modifiant et complétant l'arrêté N°25 du 04 février 2019 précisant les conditions de soutien, de protection et d'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité

L'Etat, les collectivités territoriales, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers assistent les parents dans le cadre de la promotion et de la protection de la jeune fille en allégeant ses tâches domestiques entre autres. L'Etat et ses partenaires apportent le soutien nécessaire soit sous forme d'appui matériel, psychologique ou autre.

Toute personne, en particulier tout agent public qui se rendrait coupable de détournement de mineure sera poursuivie et punie. Tous les chefs d'établissements, les parents, les structures de gestion, ainsi que toute tierce-personne informée, sont tenus de dénoncer tout acte susceptible de compromettre la scolarité de la jeune fille. La jeune fille en cours de scolarité pourra, en cas de grossesse ou de mariage, poursuivre ses études.

Arrêté N°000527/MEP/A/PLN/EC/SG/DGEP/PLN/DPSF portant approbation des statuts des Associations des Mères Educatrices (AME) du 9 Août 2017 et Arrêté N° 00124/MES/SG/DGFEC/DL/DPSF portant approbation des statuts des Associations des Mères Educatrices (AME) du 11 Juillet 2017

Ces deux arrêtés créent au sein de chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire une organisation féminine dénommée « Association des Mères Educatrices » (AME), en faveur de l'accès et du maintien des enfants à l'école en général et des filles en particulier.

La Décision N° 015 MEN/DEST du 3 février 1975 et la Lettre Circulaire N° 026/MEN/DEST du 11 Décembre 1990

Les jeunes filles inscrites en classe 3^{ème} ou dans le Second Cycle d'enseignement du second degré, peuvent en cas de grossesses et de mariage reprendre leurs études.

V) LES POLITIQUES ET STRATEGIES

Le Niger a adopté plusieurs politiques et stratégies visant à assurer la promotion de l'éducation, la formation et l'autonomisation des filles et des femmes parmi lesquelles on peut citer :

- **Politique Nationale Genre (2017-2027)**

La Politique Nationale de Genre (PNG) vise à l'horizon 2027 à : « *Bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* ». Son principal objectif est de « *Contribuer à la création d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger* ». La Politique Nationale Genre (PNG) met l'accent entre autres, sur la persistance de certaines pratiques socioculturelles à l'égard de la femme au Niger. Elle reconnaît que l'éducation et le maintien des filles à l'école constituent un défi majeur à relever pour capturer le dividende démographique.

- **La Lettre de Politique Éducative pour la période 2013-2020** vise à corriger toutes les insuffisances constatées par le Rapport d'état du système éducatif Nigérien (RESEN/2010), notamment la persistance des disparités entre régions, entre zone urbaine et zone rurale et entre filles et garçons. Il convient cependant de regretter l'absence d'objectif spécifique ou de cible mesurable liés à la réduction de ces inégalités.

- **Stratégie genre de l'EFPT en faveur des filles et des personnes en situation de handicap**

Pour opérationnaliser la politique gouvernementale en matière de genre, le MEP/T a élaboré une stratégie genre dans l'Enseignement et la Formation Professionnelle et Technique (EFPT) pour inciter les filles et les personnes en situation de handicap à intégrer l'EFPT et créé en 2013 une Direction Nationale d'Accompagnement des Groupes Spécifiques (DAGS).

PROGRAMMES

Les conventions internationales et nationales ont conduit au développement de plusieurs programmes au Niger.

Plan de Développement Economique et Social (PDES)

Afin d'opérationnaliser la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 », le Niger s'est doté en 2017 d'un Plan quinquennal de Développement Economique et Social (PDES) pour la période 2017-2021. Il succède au PDES 2012-2015. Le PDES a notamment vocation à couvrir les besoins du pays en matière d'éducation et concerne six ministères en charge de l'éducation et de la formation (cf. axe 2 : « Développement social et transition démographique » et Programme 3 : « Développement du capital humain » du PDES).

Programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF)

Le bilan du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) 2003 – 2013 a fait ressortir un certain nombre de faiblesses du système éducatif, notamment en termes de qualité et de pilotage. Cette situation a amené les autorités à élaborer une nouvelle **Lettre de Politique Educative en 2012** constituant le texte fondateur du PSEF 2014-2024.

Au terme de la mise en œuvre du PDDE, un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National du Niger (**RESEN**) faisant ressortir les défis qui pourraient contraindre le développement du secteur dans le futur a été publié en 2010. Concernant la première phase de la mise en œuvre du PSEF, le RESEN est en cours d'élaboration

Le PSEF prend en compte les nouvelles orientations du PDES 2017-2021 et « *Réaffirme les engagements pris par le Président de la République dans son programme de la Renaissance du Niger, de faire de l'éducation et de la formation sa priorité ainsi que celle de son gouvernement* »²⁰. Le PSEF dispose d'un cadre partenarial et d'un schéma institutionnel définissant les attributions des différents organes de Coordination et de Pilotage ainsi que les Instances techniques et opérationnelles et de suivi-évaluation. Sa vision d'ensemble est d'offrir une perspective à long terme du système éducatif du pays. Il indique les stratégies permettant de concrétiser cette vision, notamment les capacités humaines techniques et financières nécessaires, et fixe les priorités. Aussi, prend-t-il en compte les questions liées au genre, les besoins et opportunités propres aux différents groupes, les inégalités entre les divers groupes d'apprenants en ce qui concerne leur participation à l'éducation, la formation et la qualité de l'enseignement.

ANNEXE 3 : ACQUIS DECOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES EDUCATIFS

La mise en œuvre du PDE, du PSEF et des programmes y afférents a donné lieu à des acquis indéniables, en dépit des insuffisances qui persistent. Ainsi, on peut noter des progrès²¹ considérables au niveau de l'accès, la couverture, la qualité et l'équité du système.

► Enseignement préscolaire

²⁰ Le Programme de la Renaissance II (2016-2021) vise une durée moyenne de la scolarisation de 5 ans et une durée attendue de scolarisation de 10 ans (programme de campagne, p 112)

²¹ Les informations relatives au progrès sont essentiellement tirées du document de stratégie sectorielle de l'éducation du Niger 2012-2020.

Les activités réalisées au niveau du préscolaire ont permis d'accroître l'effectif des enfants. En effet, de 2001 à 2017, l'effectif des élèves est passé de 15.600 environ en 2002, à 67.700 élèves en 2010 et à 177.021 en 2017 ; soit le triple de l'effectif de 2010, après sept (7) ans. Dans le même temps, le nombre des établissements du préscolaire a connu les mêmes performances passant de 253, à 826 en 2010 et à 2.941 en 2017. Cependant, **ces progrès, n'ont guère permis la couverture complète de la préscolarisation car le taux brut de préscolarisation est encore inférieur à 8% en 2017.** Mais lorsqu'on sait que le milieu urbain qui représente presque le quart de la population compte pour lui seul 80% des effectifs du sous-secteur en 2017, on comprend alors que beaucoup reste encore à faire pour le préscolaire.

► Enseignement du cycle de base 1

L'analyse des données du cycle de base 1 indique que sur la période 2001 à 2017, les effectifs ont également connu un accroissement de façon continue. Le nombre d'élèves qui était d'environ 657 000 est passé à 1 726 400 en 2010 et à 2 768 305 en 2017 , soit un accroissement de 263% sur cette période 2001-2010 et de 160% sur la période 2010-2017. Par rapport aux autres indicateurs, des progrès considérables ont été réalisés. Il s'agit notamment : (i) du taux brut d'accès au cycle de base 1 qui est passé de 55% en 2000 à 84,6% en 2017, soit une augmentation de 29,1 points de pourcentage ; (ii) du taux brut de scolarisation qui est passé de 34,1% à 72,9% en 2010 et à 77,8% en 2017, soit un gain de 43,7 points de pourcentage sur la période 2001-2017; (iii) du taux d'achèvement du cycle de base 1 qui est passé de 21% en 2001, à 49 % en 2010 et 80,4 % en 2017. Le tableau ci-après illustre l'évolution de ces indicateurs de l'enseignement du cycle de base 1 de 2001 à 2017.

Tableau 1: Evolution des indicateurs de l'enseignement du cycle de base 1 de 2001 – 2017

	2001	2010	2014	2015	2016	2017
TBA	55,0%	98,60%	81,00%	84,60%	78,10%	84,60%
TBS	34,1%	72,9%	71,80%	74,20%	76,20%	77,80%
TAP	21,0%	49,30%	62,20%	73,80%	78,40%	80,40%

► Alphabétisation et éducation non formelle

Les inscriptions dans les centres d'alphabétisation ont connu une évolution en dents de scie entre 2010 et 2016. Sur cette période 371 152 adultes sont inscrits. Cette situation est identique au niveau des alphabétisés hommes et femmes. Même si le nombre total d'inscrits, durant cette période, a graduellement baissé, le nombre de femmes alphabétisées est resté supérieur à celui des hommes.

Tableau 2 Evolution des inscrits dans les centres d'Alphabétisation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de Centres ouverts	2 313	2 038	1 816	1 731	1 835	1 644	1 435
Hommes Inscrits	19 449	17 864	14 342	13 251	19 756	14 691	9 443

Femmes Inscrites	48 542	34 778	30 033	29 837	39 989	40 852	38 325
Total	67 991	52 642	44 375	43 088	59 745	55 543	47 768
% des femmes	71,39	66,07	67,68	69,25	66,93	73,55	80,20%

Comme les effectifs des inscrits, les effectifs des alphabétisés et les taux de réussites en fin de campagne ont évolué en dents de scie à travers les campagnes d’alphabétisation de 2013 à 2017. On enregistre 106 830 alphabétisés pour un taux moyen annuel de réussite de 50%, sur la période 2013-2017. Ce taux de réussite, mesure la qualité des services d’alphabétisation (formation et apprentissage) et cache beaucoup de disparités. Des mesures doivent être prises afin d’améliorer les services d’alphabétisation et donc améliorer la qualité.

Tableau 3 : Evolution du nombre des alphabétisés

	2013	2014	2015	2016	2017
Alphabétisés Hommes	6 935	9 412	6 912	4 522	4 023
Alphabétisés Femmes	14 872	15 172	16 101	17 511	11 286
Total	21 891	24 584	23 013	22 033	15 309
Taux de réussite (%)	55,13	47,92	49,27	55,18	42,66

► Enseignement du cycle de base 2

L’augmentation de l’effectif du cycle de base 1 a induit un accroissement de celui du cycle de base 2. En effet, sur la période de 2003 à 2017, l’effectif des élèves est passé de 107 000 à 253 643 en 2010 et à 632 242 en 2017. On note, par ailleurs, une tendance régressive des taux de transition effectif entre le CM2 et la 6^{ème}, qui est passé de façon globale de 66,7% en 2014 à 58,3% en 2017.

Cette augmentation n’a guère permis d’améliorer dans les mêmes proportions, le taux brut de scolarisation, du fait de la croissance rapide de la population scolarisable. En dépit de cet accroissement des effectifs, le TBS est resté en deçà de 40%.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs de l’enseignement du cycle de base 2 de 2010 – 2017

	2010	2013	2014	2015	2016	2017
TBA	25,8%	31,0%	35,7%	37,2%	47,3%	47,7%
TBS	17,8%	21,4%	26,3%	29,5%	34,2%	36,4%
TA	9,1%	12,1%	13,7%	17,2%	18,8%	20,3%

Dans la même période, le nombre d’établissements du cycle de base 2 est passé de 211 à 1 590 dont 1205 sont du public. Ces établissements, presque 945 établissements, ont été créés surtout en zones rurales et construits, en grande partie, avec des matériaux précaires. En dépit de cette augmentation connue, les besoins sont loin d’être couverts, notamment en milieu rural.

Du point de vue de la répartition géographique, des disparités existent entre le milieu urbain et celui du rural. Il n'y a que 35% des effectifs scolarisés en milieu rural alors que ce dernier compte presque 80% de la population scolarisable. Aussi, les disparités géographiques sont-elles d'une dimension régionale puisque « *Si on estime en 2017 à 105,3 % le TBS dans la région de Niamey, il n'est que de 20,3%, 23.7%, et 24,8% respectivement à Diffa, Zinder et Tillabéry. Au total les disparités sont importantes puisqu'il est estimé qu'un garçon urbain issu de parents riches a 19 fois plus de chances d'être scolarisé au cycle de base 2 qu'une fille rurale de milieu pauvre* ». ²².

► Enseignement du cycle moyen

De 2010 à 2017, les effectifs des nouveaux inscrits en 2nde ont connu une importante augmentation passant de 13 852 à 29 788, soit un accroissement annuel moyen de 16,21%. Sur la même période 2002 à 2017, les effectifs globaux du cycle moyen ont connu une importante progression, avec un accroissement annuel moyen de 17,1% sur la période 2010-2017. En effet, les effectifs globaux sont passés de 16 800 en 2002, à 33 134 en 2010 et à 97 882 en 2017. Le nombre des établissements est passé de 288 en 2014 à 514 en 2017.

Quant aux indicateurs de mesure de performance de l'accès, la couverture et la qualité, on note sur la période 2010-2017 une évolution en dents de scie de l'ensemble de ces indicateurs comme on peut le voir à travers le tableau ci-après. Le taux brut de scolarisation a évolué de 2,9 % en 2002 à 3,9 % en 2010 et à 8.1% en 2017. Les disparités sociales semblent cristallisées du fait de la localisation d'une grande proportion des établissements moyens en ville. A cet effet, on peut relever que « *Les urbains ont cinq fois plus de chances d'y être scolarisés ; et le groupe des 40 % plus riches, a aussi cinq fois plus de chances que celui des 40 % plus pauvres* ». L'on observe aussi, au fil des cycles, une baisse de la proportion des élèves filles : 43,8% à l'école primaire, 39% au collège, 32,1% au lycée.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs de l'enseignement du cycle moyen de 2010 – 2017

	2010	2013	2014	2015	2016	2017
TAB	4,5%	6,3%	6,9%	5,3%	9,3%	7,7%
TBS	3,9%	5,5%	6,7%	7,0%	8,6%	8,1%
TA	2,4%	3,7%	4,7%	5,8%	7,4%	6,2%

► Enseignement et Formation Professionnels et Techniques.

Faiblement développé du point de vue quantitatif, ce sous-secteur est marqué en 2008 par un effectif de 21 000 apprenants dont environ 7 000 sont du niveau 1 et, 14 000 du niveau 2 soit respectivement 33,33% et 66,66% de l'effectif total. Dans les écoles spécialisées, on dénombre 7 300 élèves soit 34% de l'effectif total des établissements gérés par les ministères techniques ; tandis que 8 300 sont dans des établissements privés ; 22,8% de l'effectif total sont gérés par le Ministère en charge de l'EFPT. En 2010, l'enseignement professionnel et technique ne comptait globalement que 21 000 apprenants ; mais, sur la période 2013-2017, les effectifs de l'enseignement professionnel et technique sont passés de 68 486

²² Document de stratégie sectorielle de l'éducation au Niger de 2012 à 2020, p 27.

apprenants (40 894 pour le Non Formel et 27 592 pour le Formel dont 14 095 filles) à 332 025 apprenants (avec 69 196 dont 31 726 filles pour le formel). Pour la tutelle publique, on dénombre seulement 3 576 apprenants en 2013 avec un indice de 0,16 fille pour un garçon et 39 015 apprenants en 2017 avec un indice de 0.65 fille pour un garçon. A la même période 2013-2017, le nombre des établissements a évolué de 111 à 814. En 2017, sur les 814 établissements, 454 sont formels dont 428 sont sous tutelle. Sur les 428 établissements du MEPT, 83 sont privés parmi lesquels 45 sont concentrés dans la seule ville de Niamey.

Dans les formations tertiaires, on assiste à une spécialisation du privé alors que celles du secteur public d'EFPT offrent des possibilités d'apprentissage agricole, industriel et tertiaire. En outre, il existe des déséquilibres au plan géographique du point de vue de l'offre de formation. La région de Niamey bénéficie de cet avantage tandis que d'autres régions en souffrent.

► *Culturelle, Arts et Sports*

Depuis 2016, le Gouvernement a donné une impulsion nouvelle à l'approche de la culture, l'art et le sport. Cette refondation vise « la promotion de la jeunesse, son insertion socioéconomique et son accompagnement vers une transition à l'âge adulte réussie » à travers une formation des apprenants (entre 12 et 16 ans) pour une durée de quatre (4) ans dans les centres socioéducatifs. Il est visé de relever de grands défis en structurant un système de formation qui envisage d'accueillir et former à l'horizon 2021, 53 000 jeunes orientés à partir du CM2 dont 28 000 dans les Centres de promotion des jeunes (CPJ) et 25 000 dans les Ecole de formation artistique et culturelle (EFAC). En 2017, on dénombre respectivement 811 et 395 apprenants dans les EFAC et les CPJ fonctionnels.

► **Enseignement supérieur**

Jusqu'en 2010, la couverture de l'enseignement supérieur au Niger est l'une des plus faibles de l'Afrique. En effet, pour un effectif de 100 000 habitants, on dénombre 19 850 étudiants, soit 0,10% de la population en 2010. Cependant, sur la période 2010-2017, l'effectif des étudiants a connu une évolution très importante et est passé à 52 001 en 2015 (281 étudiants pour 100 000 hbts) et à 64 667 en 2017 (soit 310 étudiants/100 000 hbts). La proportion des étudiants inscrits dans le privé est passée de 24,7% en 2010 à 30% en 2015 puis à 28,9% en 2017. Sur la même période, le nombre d'universités, est passé de 4 en 2010 à 8 à partir de 2016. La situation que connaît le Niger est liée notamment à deux facteurs: le développement limité des effectifs au cycle Moyen et les mouvements de grèves qui ont secoué l'Université de Niamey et ayant conduit pendant plusieurs années, à la réduction des effectifs. L'analyse des effectifs par spécialité indique que près des 2/3 des effectifs des Universités (et près des 3/4 si l'on prend en compte les étudiants des établissements privés), font leurs études dans les filières littéraire, juridique ou économique, tandis que 13% des effectifs des Universités sont inscrits dans les disciplines scientifiques.

► **Analyse de l'état des infrastructures scolaires**

Les efforts fournis aussi bien par le gouvernement nigérien que par les partenaires du développement montrent qu'il y a toujours des problèmes d'infrastructures adéquates pour offrir des enseignements de qualité aux apprenants. En effet, sur une période de 15 ans, entre 2001 à 2017, le nombre de salles de classes disponibles est passé de 15 065 à 85 762 soit une augmentation de 569,3%. Toutefois, la qualité de ces salles n'est pas entièrement satisfaisante, dans la mesure où sur un total de 15.065 salles disponibles en 2001, 3 946 sont construites en paillottes, soit 26%. Sur 85 762 salles disponibles en 2017, 37 021 sont construites en paillottes, soit 43.2% (voir les détails sur le tableau ci-après). Si en dix-sept ans, le pourcentage des salles en paillottes est passé de 26% à 43.2%, on peut conclure, bien qu'il y ait des mesures visant à assurer la couverture scolaire en termes d'infrastructures, que beaucoup d'efforts restent encore à fournir pour offrir **la qualité requise**. Par conséquent, une politique de construction des infrastructures qui réponde aux normes « Ecole de Qualité Fondamentale (EQF) »²³ est indispensable pour rendre l'environnement scolaire plus attrayant et par conséquent améliorer la demande éducative.

Tableau 6 : Evolution du nombre de salles de classes de 2000-2001 à 2016-2017²⁴

Année	Nombre de salles de classes	Salles de classes en matériaux définitifs	Réhabilitées	Paillottes
2001	15 065	9 579	966	3 946
2002	17 498	10 469	1 051	5 391
2003	19 496	11 421	1 093	6 325
2004	21 022	11 006	1 536	7 056
2005	23 382	12 470	1 643	8 215
2006	26 479	12 727	1 594	10 022
2007	28 879	13 547	2 595	11 086
2008	31 574	15 703	1 651	12 924
2009	36 178	19 108	1 784	15 579
2010	40 499	19 745	2 454	18 300
2011	44 225	21 915	1 753	20 214
2012	47 376	23 190	1 783	22 068
2013	60 590	30 475	2 311	26 341
2014	66 222	32 067	2 592	28 154
2015	68 404	37 714	1 921	28 841
2016	81 343	45 365	7 934	25 826
2017	85 762	47 346	3 455	37 021

²³ Une Ecole de Qualité Fondamentale est un établissement scolaire qui, sans discrimination négative, offre à ses élèves et à son personnel, un cadre de travail approprié et un encadrement efficace dans les conditions de travail motivantes et valorisantes, in *Ecole de Qualité Fondamentale (EQF)*, Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire du Bénin, 3eme édition, avril 2008.

²⁴ Source : *Annuaire statistiques/MEN/MES/MEPT*

a) Les inégalités d'accès et de maintien des filles dans le système éducatif

La situation au niveau de la scolarisation des filles au Niger a, dans l'ensemble, connu une évolution favorable au cours de la dernière décennie. Mais les progrès réalisés varient d'un département à un autre, mais aussi, d'un cycle à un autre. En dépit de ces progrès, des inégalités d'accès et de maintien des filles dans le système éducatif persistent encore et dans beaucoup de cas, les écarts s'aggravent en défaveur des filles. L'analyse de ces évolutions et écarts se présente comme suit.

► Le cycle du préscolaire

Au préscolaire, l'effectif des enfants encadrés a connu une progression significative sur la période de 2008 à 2017. En effet, cet effectif est passé de 37 192 enfants à 67 678²⁵ en 2010 et à 177 021 enfants dont 89 285 filles ; soit un accroissement annuel moyen de 19% sur la période. Pendant que l'effectif des filles a connu un accroissement moyen de 18,94% sur la même période, celui des garçons a connu un accroissement de 18,91%, soit un écart de 0,03 points de pourcentage. Il ressort qu'à partir de 2014, le taux de préscolarisation des filles est légèrement plus important que celui des garçons. En effet, il est passé de 6,7% à 7,4% en 2017 chez les filles contre 6,4% à 7,1% chez les garçons.

► Le cycle de base 1

L'analyse des données disponibles montre l'existence d'écarts considérables entre filles et garçons en matière de scolarisation au cycle de base 1. Le tableau ci-après donne des précisions sur les statistiques obtenues sur la période 2000-2010. L'écart entre le taux brut de scolarisation selon le genre en 2000 est de 14 points, tandis qu'en 2010, ce dernier est de 18 points. Au cours des dix dernières années, l'écart s'est donc accru de 4 points en passant de 14 à 18 points. De même, l'écart entre les TBS en milieu rural et milieu urbain qui était de 5 points en 2006, est passé à 11 points en 2010. Cet écart s'est donc creusé de 6 points sur la période. Du fait que les deux écarts ont évolué de façon presque identique (4 points entre filles et garçons et 6 points entre milieu rural et milieu urbain), on pourrait en déduire qu'au cours des dix dernières années, soit des interventions structurelles bien ciblées n'ont pas été réalisées dans la perspective de la réduction des écarts entre les TBS filles et garçons, soit elles n'ont pas couvert *toutes* les zones déficitaires.

Tableau 7 : Evolution des taux bruts de scolarisation selon le genre et le milieu de résidence (en %)²⁶

	2000	2006	2008	2009	2010
Ensemble.	34	54	63	68	73
Garçons	41	63	72	77	82
Filles	27	44	54	59	64
Urbain	-	57	74	78	81

²⁵ Statistique de l'éducation de base, annuaire 2009-2010 p 14

²⁶ Source : *Stratégies porteuses pour la scolarisation des filles dans les zones de forte résistance.*

Rural	-	52	59	64	70
-------	---	----	----	----	----

On remarque que sur la période de 2010 à 2017, le TBA, le TBS et le TAP ont une amélioration soutenue. Le tableau ci-après donne l'évolution de ces indicateurs obtenus sur cette période. Ce tableau montre que l'effectif des filles a connu la même croissance que l'effectif global. Néanmoins, l'écart entre filles et garçons continue à se creuser. Cet écart passe de 228 966 en 2013 à 245 565 en 2017. L'écart entre le taux brut d'admission selon le genre en 2010 est de 10 points et en 2017, il est de 9 points. Quant au TBS, l'indice de parité passe de 0.84 à 0.87, soit un gain de 0.03 point. Il en est de même pour l'indice de parité du TAP qui a connu une évolution plus significative en passant de 0,76 en 2013 à 0,83 en 2017, soit un gain de 0,07.

Tableau 8 : Evolution du TBA, TBS, TAP de 2010 à 2017

		2010	2013	2014	2015	2016	2017
Effectif	Ensemble	1 726 452	2 166 268	2 277 021	2 444 979	2 611 352	2 768 305
	Filles	756 176	968 651	1 025 561	1 100 778	1 180 851	1 261 370
TBA							
TBA	Ensemble	98,6%	82,20%	81,00%	84,60%	78,10%	84,60%
	Filles	92,0%	77,00%	91,50%	79,30%	73,30%	80,00%
TBS							
TBS	Ensemble	72,9%	71,20%	71,80%	74,20%	76,20%	77,80%
	Filles	63,9%	64,70%	65,80%	68,00%	70,20%	72,10%
TAP							
TAP	Ensemble	49,3%	51,20%	62,20%	73,80%	78,40%	80,40%
	Filles	41,5%	44,30%	53,50%	64,60%	69,50%	72,90%

Du fait que les trois écarts ont évolué de façon presque identique, on pourrait en déduire qu'au cours de la période 2013-2017, soit des interventions structurelles bien ciblées ont été réalisées dans la perspective de la réduction des écarts entre ces indicateurs filles et garçons, soit elles ont couvert des zones bénéficiaires très sensibles. Par ailleurs, un regard porté sur les données analysées par région montre que l'évolution significative des indices de parité observés sur le plan national, n'est pas uniforme dans toutes les régions. Un regard sur les données analysées par région montre que les disparités observées dans le pays en général ne sont pas uniformes dans toutes les régions. Le tableau ci-dessous montre les écarts par région du TBA. L'analyse des données entre 2013 et 2017 atteste que le plus grand écart entre garçons et filles a été observé dans la région de Tahoua, suivi de la région de Dosso et de Diffa au profit des filles. Les écarts les moins élevés ont été enregistrés à Agadez et Tillabéry. Par conséquent, les actions à entreprendre en vue de la réduction desdites disparités doivent être orientées de manière à prendre en compte les spécificités de chaque département.

Tableau 9 : Ecart entre garçons et filles du TBA selon les régions entre 2013 et 2017

		2013	2014	2015	2016	2017	Gain (point %)
Agadez	G	97,7%	83,6%	96,1%	91,9%	101,1%	3,43
	F	96,2%	81,4%	93,2%	91,4%	100,7%	4,56
	T	97,0%	82,6%	94,7%	91,7%	100,9%	3,96
Diffa	G	59,1%	55,9%	57,7%	65,5%	91,8%	32,66
	F	61,9%	56,1%	60,2%	66,7%	97,6%	35,72
	T	60,5%	56,0%	58,9%	66,1%	94,6%	34,11
Dosso	G	108,5%	103,9%	102,2%	93,8%	100,9%	-7,56
	F	88,9%	82,9%	81,6%	77,6%	83,0%	-5,91
	T	98,6%	93,2%	91,7%	85,5%	91,8%	-6,72
Maradi	G	90,6%	94,7%	93,5%	89,9%	96,3%	5,74
	F	74,7%	75,5%	75,8%	70,8%	78,7%	4,01
	T	82,9%	85,4%	85,0%	80,7%	87,8%	4,90
Niamey	G	147,5%	149,7%	146,9%	149,8%	154,1%	6,60
	F	136,4%	137,8%	138,0%	139,1%	143,4%	6,94
	T	141,7%	143,5%	142,3%	144,2%	148,5%	6,78
Tahoua	G	84,0%	82,1%	88,4%	75,7%	80,1%	-3,88
	F	63,0%	62,4%	70,8%	60,9%	62,8%	-0,25
	T	73,9%	72,6%	79,9%	68,6%	71,8%	-2,12
Tillabéri	G	97,8%	85,3%	95,9%	80,4%	89,9%	-7,86
	F	93,6%	82,4%	91,7%	77,2%	87,9%	-5,72
	T	95,7%	83,9%	93,8%	78,8%	88,9%	-6,81
Zinder	G	60,0%	66,9%	69,4%	67,0%	68,1%	8,02
	F	59,6%	65,8%	68,2%	65,5%	69,5%	9,90
	T	59,8%	66,4%	68,8%	66,3%	68,7%	8,91

En ce qui concerne les taux d'achèvement primaire des filles sur l'ensemble du territoire nigérien, ils sont passés de 35,8% en 2008, à 41,5% en 2010 et à 80,3% en 2017, soit un gain de 5,7% sur la période 2008-2010 et de 38,8% sur la période 2010-2017. De même, l'écart qui existe entre ce taux et celui des garçons est passé de 15,6 points à 5,3 points sur la période 2010-2017, soit une diminution de 10,3 points. On remarque que la plus grande disparité filles-garçons a été observée dans les régions de Maradi et Tahoua.

Tableau 10 : Ecart entre garçons et filles selon les régions entre 2013 et 2017

	Sexe	2013	2014	2015	2016	2017	Gain (point %)
Agadez	G	61,8%	55,6%	67,6%	93,1%	86,7%	24,8

	F	62,3%	60,9%	68,6%	89,5%	85,5%	23,2
	T	62,1%	58,2%	68,1%	91,3%	86,1%	24,1
Diffa	G	35,6%	37,8%	44,2%	56,8%	45,7%	10,1
	F	39,3%	42,7%	51,1%	58,4%	47,3%	8,0
	T	37,4%	40,2%	47,6%	57,6%	46,5%	9,1
Dosso	G	73,8%	88,3%	105,6%	105,9%	110,6%	36,8
	F	49,1%	60,2%	74,9%	79,3%	88,0%	38,9
	T	61,2%	73,9%	89,9%	92,3%	99,0%	37,9
Maradi	G	64,5%	86,5%	104,9%	113,8%	106,4%	42,0
	F	44,6%	56,6%	72,5%	80,6%	77,4%	32,8
	T	54,5%	71,4%	88,5%	97,0%	91,7%	37,2
Niamey	G	98,5%	103,3%	116,5%	121,3%	131,1%	32,6
	F	89,4%	93,3%	105,0%	110,7%	123,4%	34,0
	T	93,6%	97,9%	110,3%	115,6%	127,0%	33,3
Tahoua	G	60,0%	77,8%	80,9%	84,7%	83,3%	23,3
	F	40,1%	53,8%	58,3%	60,1%	61,1%	21,0
	T	50,7%	66,6%	70,4%	73,2%	72,9%	22,2
Tillabéri	G	47,5%	57,5%	73,8%	75,3%	84,1%	36,6
	F	40,3%	47,5%	63,2%	67,2%	78,0%	37,7
	T	43,7%	52,3%	68,3%	71,1%	81,0%	37,2
Zinder	G	42,5%	50,2%	58,4%	58,7%	60,8%	18,4
	F	33,7%	40,8%	47,6%	50,1%	52,7%	19,0
	T	38,0%	45,4%	52,9%	54,3%	56,7%	18,7

► Alphabétisation et éducation non formelle

Globalement le nombre d'inscrit a considérablement diminué par rapport à 2015. Cette diminution est perçue au niveau des deux sexes et plus ressentie chez les hommes. Mais la proportion des femmes a quand même augmenté de près de 7 points par rapport à 2015. Pour prétendre rehausser l'indice de développement humain, il faudrait nécessairement accélérer l'alphabétisation en alphabétisant des centaines de milliers d'adultes (15 ans et plus). Cela se fera à travers l'ouverture des centres d'alphabétisation et une inscription massive dans les centres ouverts ainsi que la mise en œuvre des mesures de maintien des inscrits jusqu'à la fin de la campagne d'alphabétisation. La baisse du nombre d'alphabétisés est en lien direct avec les centres ouverts à travers les différentes régions du pays. Cette baisse a été constatée depuis la campagne de 2015. Ainsi, le nombre de centres ouverts est passé de 1644 à 1435 et à 1325 respectivement pour 2015, 2016 et 2017.

► Le cycle de base 2

La situation de la scolarisation au premier cycle du secondaire n'est pas non plus reluisante. L'analyse des statistiques indiquées dans le tableau ci-après, montre que l'effectif des élèves au 1^{er} cycle est passé, au cours des dix dernières années (c'est-à-dire de 2005 à 2017), de 151 593 à 253 643 en 2010 et à 632 242 en 2017, soit un accroissement moyen annuel de 12,6%. Mais, dans la même période, la proportion des filles a connu une augmentation de 3,2% en passant de 39,50% à 42,7%. Les filles ne représentent que 42,7% en 2017 malgré leur nombre qui a plus que doublé. Beaucoup reste à faire en matière d'équité dans la scolarisation au cycle de base II. Par rapport à l'admission des filles en 6^{ème}, le taux est passé de 18% en 2005 à 41,5% en 2017, tandis que le taux global d'admission a connu une légère augmentation sur la même période en passant de 24,2% à 47,7%.²⁷ Enfin, le taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle est passé de 14,5% à 36,4% sur la même période, tandis que celui des filles est passé de 11,3% à 31,0%. Ce qui veut dire que les élèves inscrits en 2017 au cycle de Base II ne représentent que 36,4% de la population des enfants en âge d'y être scolarisés (13-16 ans). Aussi, le taux d'achèvement du 1^{er} cycle a connu la même croissance que le TBA et le TBS. Il est passé de 8,2% à 20,3% en général, alors que celui des filles est passé de 6,8% à 17%. La progression accélérée de la demande de l'offre d'éducation constatée ces dernières années n'a cependant qu'un effet limité sur l'extension de la couverture éducative en raison du nombre encore plus important de jeunes à scolariser

Tableau 11 : Ecart entre garçons et filles du cycle de base 2 2005 et 2017

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs	Ensemble	151 593	179 721	184 593	202 977	222 500	253 643	354 959	406 702	475 283	571 117	632 242
	% Filles	39,5 %	38,9%	38,7%	38,5%	38,5%	39,0%	40,7%	41,1%	41,2%	42,3%	42,7%
	TBA	Filles	18%	17,0%	11,7%	15,6%	18,6%	20,6%	26,6%	29,6%	30,6%	40,0%
	Ensemble	24,2 %	22,7%	15,8%	20,7%	23,9%	25,8%	31,0%	35,7%	37,2%	47,3%	47,7%
TBS	Filles	11,3 %	12,5%	12,0%	12,5%	13,0%	14,1%	17,9%	21,5%	24,2%	28,8%	31,0%
	Ensemble	14,5 %	16,1%	15,6%	16,1%	16,6%	17,8%	21,4%	26,3%	29,5%	34,2%	36,4%
TA	Filles	6,8%	7,2%	6,9%	7,9%	7,6%	7,5%	9,9%	10,9%	14,1%	15,9%	17,0%
	Ensemble	8,2%	8,8%	8,3%	9,4%	9,3%	9,1%	12,1%	13,7%	17,2%	18,8%	20,3%

Une analyse portée sur les données des régions montre qu'il existe une importante disparité entre les régions en matière d'accès en 6^{ème} (voir tableau). En 2017 les régions d'Agadez, Dosso, Maradi et Niamey présentent un indice de disparité supérieur ou égal à la moyenne nationale.

²⁷ Statistiques DSI-MEMS/RS, Juillet 2011.

En ce qui concerne la disparité entre sexe, on remarque que l'indice de parité au niveau national est de 0,8. Seules les régions de Niamey et Diffa ont atteint la parité ; les autres présentent une situation défavorable avec un indice de parité variant entre 0,9 à 0,6.

On constate une augmentation importante du taux de survie au niveau national aussi bien chez les garçons que chez les filles. Le taux national est passé de 39,7% en 2016 à 42,5% en 2017. Les régions d'Agadez, Diffa, Dosso et Niamey ont un taux supérieur à la moyenne nationale. Le taux de survie de 42,5% de 2017 signifie que sur 100 élèves inscrits en 6^{ème} environ 43 parviendraient en classe de 3^{ème}.

Tableau 12 : Taux brut d'admission (%) 2015/2016 – 2016/2017 par régions²⁸

DRES	Taux brut d'admission (%)			Taux brut d'admission (%)			Indice de disparité	
	2015-2016			2016-2017			en 2016-2017	
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Régional	F/G
Agadez	60,4	60,4	60,4	71,6	63	67,4	1,4	0,9
Diffa	24,8	24,9	24,8	25,9	27,5	26,7	0,6	1,1
Dosso	64,9	43,4	54,1	62	47,2	54,5	1,1	0,8
Maradi	67,4	39,7	53,3	69,1	44,4	56,6	1,2	0,6
Niamey	115,6	115,9	115,8	112,5	116,8	114,7	2,4	1,0
Tahoua	51,5	28,2	40	50	28,4	39,4	0,8	0,6
Tillabéri	36,5	31,3	33,9	36,2	32,5	34,3	0,7	0,9
Zinder	41,5	33,5	37,5	38,9	32,2	35,6	0,7	0,8
NIGER	54,7	40	47,3	53,9	41,5	47,7	1,0	0,8

► Le cycle moyen

A l'instar du cycle de base 1, l'effectif des élèves du cycle moyen, est passé de 25 440 en 2005 à 97 882 en 2017, soit une augmentation de 72 442 élèves, ce qui traduit un taux d'accroissement annuel moyen de 12%, alors que la proportion des filles a connu une nette régression en passant de 36,70% en 2005 à 33,0% en 2017. Par rapport au taux brut d'admission des filles en seconde, il est passé de 3,30% à 5,1% avec un pic de 5,3% en 2013, alors que le taux brut global d'admission en seconde est passé de 4,3%, à 4,50% en 2010 et à 7,7% en 2017. Ainsi, les nouveaux entrants en 2^{nde} ne représentent désormais que 7,7% de la population totale des enfants ayant l'âge légal d'admission en seconde (17 ans) en 2016-2017 contre 9,3% en 2015-2016, soit une diminution de l'ordre de -1,6 points de pourcentage. Aussi, le taux brut de scolarisation au second cycle est-il passé de 4,0% à 8,1% après avoir évolué en dents de scie sur toute la période 2005-2017, tandis que celui des filles est passé de 2,9% à 5,3% avec un pic de 5,7% en 2016. Enfin, le taux d'achèvement du second cycle est passé de 2,8% à 6,2% et celui des filles est passé de 1,7% à 3,9%, alors qu'il était arrivé à 5% en 2016.

Tableau XV : effectifs des élèves du cycle moyen de 2005 - 2017

²⁸ Source : Etabli par la mission à partir des données statistiques existantes.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs	Ensemble	25	30	26	27	27	33	55	65	71	91	97
		440	905	897	131	643	134	884	900	396	532	882
	% Filles	36,7%	36,1%	34,6%	33,1%	32,9%	32,1%	32,0%	32,1%	33,2%	33,7%	33,0%
TBA	Filles	3,3%	4,1%	1,1%	2,0%	2,4%	3,0%	5,3%	4,4%	3,4%	6,2%	5,1%
	Ensemble	4,3%	5,5%	1,7%	3,1%	3,6%	4,5%	6,3%	6,9%	5,3%	9,3%	7,7%
TBS	Filles	2,9%	3,2%	2,6%	2,4%	2,2%	2,5%	3,5%	4,2%	4,6%	5,7%	5,3%
	Ensemble	4,0%	4,6%	3,8%	3,6%	3,4%	3,9%	5,5%	6,7%	7,0%	8,6%	8,1%
TA	Filles	1,7%	2,0%	2,2%	2,4%	1,6%	1,4%	2,3%	2,9%	3,7%	5,0%	3,9%
	Ensemble	2,8%	3,2%	3,4%	3,5%	2,6%	2,4%	3,7%	4,7%	5,8%	7,4%	6,2%

Après la hausse constatée entre 2015 et 2016 (41,4% à 53,6%), le taux de transition effectif global entre la 3^{ème} et la 2^{nde} a connu une évolution variable d'une année à une autre sur la période 2014 - 2017. En ce qui concerne les filles, il varie en % selon les valeurs suivantes : 41,3 ; 30,8 ; 43,6 ; 32,2 sur la même période. L'analyse des données des régions montre que seulement trois régions (Agadez, Maradi et Niamey) ont un taux brut de scolarisation supérieur à la moyenne nationale (8,1%). Les autres régions présentent un TBS en deçà de la moyenne nationale en 2017. Pour ce qui est de la parité Fille/Garçon les régions d'Agadez, Diffa et Niamey ont dépassé la moyenne nationale. Observés sur les huit dernières années scolaires, les indices de parité Filles-Garçons sont stables tant en TBA qu'en TBS. En effet, les disparités entre les filles et les garçons dans l'admission et la scolarisation au cycle moyen demeurent trop importantes. Entre 2014 et 2017, le taux d'achèvement est passé de 4,7% à 6,2%. Cette variation en dents de scie du taux d'achèvement est plus marquée chez les garçons que chez les filles.

Tableau 13 : Indices de parité de 2009 à 2017

Année scolaire	Indice de parité	
	TBA F/G en 6 ^{ème}	TBS F/G
2009-2010	0,7	0,7
2010-2011	0,7	0,7
2011-2012	0,7	0,7
2012-2013	0,8	0,7
2013-2014	0,7	0,7
2014-2015	0,7	0,7
2015-2016	0,7	0,7

2016-2017	0,8	0,7
------------------	-----	-----

Par ailleurs, on constate que le taux de survie au niveau national a continué sa régression durant les trois dernières années. En effet, il est passé de 68,2% en 2014 à 108,4% en 2015 avant de redescendre à 42,5% en 2017. Les régions d'Agadez, Diffa, Dosso et Niamey ont un taux supérieur à la moyenne nationale qui est 42,5 en 2017.

► L'enseignement et la formation professionnels et techniques

Les Etablissements de Formation Technique et Professionnelle (EFPT) publics et privés en 2008-2009, comptaient 10.951 élèves dont 5.111 filles, soit 46,67%. La répartition de cet effectif par région montre que Niamey, à elle seule regroupe 60,7%, suivie de Zinder avec un pourcentage de 14,2%. Une analyse des écarts entre filles et garçons par zone montre qu'à Maradi et Tillabéry, les filles ne représentent respectivement que 26,28% et 23,30% de l'effectif des apprenants. De même, l'examen des indices de parité par région indique qu'au niveau national, celui-ci est de 0,88. Mais ceux des régions de Diffa et de Tillabéry sont respectivement 0,14 et 0,30, ce qui est très loin de la moyenne nationale. Le tableau ci-après fait le point sur la situation.

Tableau 14 : Répartition des élèves de l'EFPT (Public et Privé) par région, sexe et indice de parité, en 2009²⁹

Région	Total	Garçons	Filles	Indice de parité G/F
Agadez	577	241	336	1,39
Diffa	49	43	6	0,14
Dosso	439	165	274	1,66
Maradi	879	648	231	0,36
Niamey	6652	3392	3260	0,96
Tahoua	150	90	60	0,67
Tillabéry	648	497	151	0,3
Zinder	1557	764	793	1,04
Niger	10951	5840	5111	0,88

Sur la période 2009-2017, ces effectifs ont évolués de façon continue comme on peut le voir à travers les effectifs de 2017 présentés dans le tableau ci-après. En effet, les effectifs globaux sont passés de 10 951 en 2009 à 69 196 en 2017 et ceux des filles sont passés de 5 111 à 31 726 sur la même période. Seule la région de Dosso a atteint la parité filles-garçons et deux régions (Niamey et Tahoua) seulement se situent en deçà de la moyenne nationale qui est de 0,85.

Tableau 15 : Répartition des élèves de l'EFPT (Public et Privé) par région, sexe et indice de parité, en 2017³⁰

²⁹ Source : Statistique de la Formation Professionnelle et Technique 2008-2009

³⁰ Source : Statistique de la Formation Professionnelle et Technique 2016-2017

Région	Filles	Garçons	Total	Indice de parité G/F
Agadez	1700	1947	3647	0,87
Diffa	1 302	1 441	2 743	0,90
Dosso	4 536	4 427	8 963	1,02
Maradi	5 772	6 337	12 109	0,91
Niamey	6 564	9 615	16 179	0,68
Tahoua	2 953	4 113	7 066	0,72
Tillabéry	2 670	2 864	5 534	0,93
Zinder	6 229	6 726	12 955	0,93
Niger	31 726	37 470	69 196	0,85

L'analyse des données ci-dessus montre que les faibles taux de scolarisation des filles sont dus aux effectifs souvent très élevés des filles dans les filières du secteur tertiaire (administration et services). Autrement dit, dans les filières agricoles et industrielles, la proportion des filles est généralement faible. Par exemple, elles ne représentent que 14,62% de l'effectif total des élèves des établissements publics de l'EFPT de type initial, sur la période de 2007 à 2011³¹. Aussi, une analyse des données par centre de formation, montre que cette proportion est encore plus faible. C'est ainsi que dans le Centre de Formation Professionnel et d'Apprentissage de Zinder par exemple, la proportion des filles n'est que de 9,67% au cours de l'année 2010-2011, tandis qu'au Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel de Niamey, elle est de 7,33% au cours de la même année³². Au regard de ce qui précède, on peut retenir que beaucoup d'efforts restent à consentir par les autorités en charge de l'éducation et de la formation pour rétablir l'équilibre entre filles et garçons et entre les régions.

En ce qui concerne les allocations données aux élèves des EFPT, il est fort remarquable que les filles font toujours figure de parent pauvre. Sur un total de 2 586 élèves appuyés, seuls 735 sont des filles, soit un pourcentage de 28,42%. Ce taux (33%) est encore plus important en 2017, avec 3 831 filles allocataires sur 11 615 apprenants. Cette disparité est également constatée dans toutes les régions du Niger. Par rapport à l'effectif des abandons par région, la tendance est renversée avec un effectif de 68 filles pour 91 garçons. Le même constat est effectué par rapport à l'effectif des exclus soit 89 filles pour 187 garçons. On pourrait en conclure que les filles sont plus assidues et réussissent mieux à l'enseignement technique et professionnel que les garçons.

► L'enseignement supérieur

³¹ Statistiques de la Direction de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et techniques Publics de Type Initial.

³² Idem

L'effectif des étudiantes dans tous les établissements d'enseignement supérieur n'était que de 20,08% de l'effectif total des étudiants en 2007-2008 et de 20,40% en 2008-2009³³. Par exemple, à l'université Abdou Moumouni, on enregistre 25% de filles contre 75 % de garçons qui ont trois fois plus de chances que les filles d'y être scolarisés. Aussi, les disparités selon le milieu géographique sont-elles encore plus prononcées. Alors que 80% des populations vivent en milieu rural au Niger, il n'y a que 12 % d'étudiants dont les parents sont des ruraux.

Le financement de la mise en œuvre du PDDE et du PSEF

- *LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDDE ET DU PSEF*

Les dispositions de l'article 60 de la LOSEN stipulent que le financement de l'enseignement et de la formation dans les établissements publics est assuré par l'État, les collectivités territoriales, les familles, les partenaires au développement, les entreprises et toutes autres personnes physiques et morales. De même, les engagements souscrits par le Niger au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des six pays africains les moins scolarisés (Bamako, 2000), lui font obligation d'allouer : (i) au moins 4% du PIB au secteur de l'éducation ; (ii) 40% du montant des ressources libérées par l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) pour promouvoir la scolarisation primaire universelle ; (iii) au moins 50% du budget de l'éducation à l'enseignement primaire. En outre, il est prévu, pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) que l'Etat accorde au moins 20% de son budget annuel à l'éducation. En effet, de 1994 à 2017, les dépenses effectuées dans le secteur de l'éducation ont connu une augmentation substantielle.

En effet, depuis la mise en œuvre du PDDE et du PSEF, on assiste à une augmentation sensible de la part des dépenses du secteur de l'éducation dans les dépenses publiques avec une proportion de 14,98%, soit 36,9 milliards de francs CFA en 2001, 21%, soit 119,91 milliards en 2008, 20,7%, soit 234,71 milliards en 2016. Pour ce qui est de la part des dépenses dans le secteur de l'éducation par rapport au PIB pour la même période, elle varie autour de 5% en moyen, ce qui répond à l'engagement de Bamako. Cette analyse est basée sur les dépenses réellement effectuées dans le secteur comme le montre le Tableau ci-après.

En effet, de 2010 à 2016, les dépenses effectuées dans le secteur de l'éducation ont connu une augmentation substantielle, allant de 124,6 milliards en 2010 à 234,7 milliards en 2016 des dépenses publiques, avec un pic de 275,1 en 2015. Le budget général de l'Etat au titre de l'exercice 2017, se chiffre à 1834,5 milliards de francs CFA. Les ressources domestiques participent à hauteur de 1136,4 milliards de F CFA dans ce budget, soit 67,18% du montant total contre 32,82% pour les ressources extérieures. Le montant des ressources domestiques allouées au secteur de l'éducation s'élève à 219,33 milliards en 2017, soit 19,30% de l'ensemble des ressources domestiques mobilisées en 2017. L'analyse met en évidence une baisse significative des ressources domestiques allouées au secteur de l'éducation : 272,2 milliards F CFA en 2014 contre 219,3 en 2017.

³³ *Exploitation des données de l'Annuaire MESSRT, 2008-09.*

Tableau 16 : Ressources allouées au sous-secteur de l'éducation en rapport avec le PIB et le budget de l'Etat de 2008 à 2016 (en milliards de FCFA).

	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
PIB (en Milliards F CFA)	2 195	2 577	2 757	3 275	3 663	3 857	4 077	4 269	4 464
Budget Etat (en Milliards)	572,8 7	730, 6	638, 2	1 007	1 263	1 450	1 677	1 730	1 134
Budget Education (en Milliards)	119,9 1	137, 4	124, 6	139,7 9	155,28 2	187,57 2	267,09 5	275,06 1	234,71 1
Budget Education/Budget Etat (%)	20,93	18,8	19,5	13,89	12,30	12,94	15,93	15,90	20,70
Budget Education/PIB (en %)	5,46	5,3	4,5	4,3	4,2	4,9	6,6	6,4	5,3
Budget MEP (en Milliards)	86,78	98,3	85,9 3	103,2	97,509	114,36	157,18 3	139,23 6	126,24 4

Le PDDE avait expérimenté un fonds commun alimenté par des appuis de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF). Cette expérience a échoué sur un incident fiduciaire ne devant rien à la structure du fonds commun en lui-même. Pour la mise en œuvre des fonds du Partenariat Mondial de l'Education (PME), le Gouvernement et les PTF ont opté au début pour un fonds commun extrabudgétaire, puis en 2017 pour la création d'un nouveau fonds commun d'aide budgétaire. Cette orientation a nécessité un certain nombre de précautions en termes de procédure pour combler les insuffisances constatées dans la gestion financière de l'expérience antérieure. Au cours de la première phase de ce programme, le PME (sous la supervision de la Banque mondiale) et les PTF qui l'ont souhaité (notamment l'AFD, Coopération Suisse) ont abondé ce fonds commun pour financer le Projet d'Appui à une Education de Qualité (PAEQ) en 2015. Les procédures nationales ont présidé à l'exécution des dépenses (passation de marchés) et les procédures de la Banque mondiale sont appliquées pour les questions de contrôle fiduciaire (avis de non-objection, audits, rapportage financier). La supervision est réalisée conjointement selon des dispositions établies par une lettre d'entente signée entre le Gouvernement du Niger et les contributeurs du fonds commun. Le 5 juillet 2017, le fonds commun sectoriel de l'éducation (FCSE) destiné à soutenir l'ensemble des composantes du PSEF a été créé par un arrêté du Premier Ministre. Ce fonds est budgétaire et respecte les procédures de l'Etat en matière de finances publiques et de passation de marchés, en accord avec les processus de décentralisation engagés depuis 2010 au Niger.

Le montant total des ressources allouées au secteur de l'éducation au cours de la première phase du PSEF est de 1 092,8 milliards de FCFA, tous financements confondus. La participation des ressources domestiques au financement du secteur d'un montant de 974,5 milliards de FCFA représente la plus forte contribution en termes de ressources mobilisées : 89,4% de l'allocation. Les projets et programmes d'un montant de 115,7 milliards participent à hauteur de 10,6% dans le financement du secteur. Cette participation des partenaires traduit leur volonté d'assurer une plus grande prédictibilité des

ressources allouées au secteur et offre la possibilité de réduire les disparités dans l'allocation des ressources entre sous-secteurs, lors des arbitrages budgétaires. Enfin, il faut mentionner l'aide budgétaire globale de l'Union Européenne, d'un montant de 13,61 milliards de FCFA en 2017. La particularité de cette aide est qu'elle est ciblée sur les performances du secteur de l'éducation mais ne l'est pas en termes d'allocation de ressources spécifiques à son profit.

Sur le montant de 1092,8 milliards de FCFA mobilisé en faveur du secteur de l'éducation, 961,5 milliards ont été effectivement consommés, soit un taux d'exécution de 88,0% y compris les salaires.

A ce niveau il est important de souligner que le programme décennal de développement de l'éducation (PDDE) a consacré tout un volet avec la création d'une ligne budgétaire dédiée à la scolarisation des filles. Le tableau suivant indique l'évolution des ressources financières accordées au volet de la scolarisation des filles par rapport au budget général de l'Etat et à celui de l'éducation. L'analyse des données de ce tableau montre que la part du budget consacrée à la scolarisation des filles est passée de 115.394.000 FCFA en 2004 à 5.541.925.000 FCFA en 2010. S'il est vrai que le montant inscrit en 2010 équivaut à 48 fois celui de 2004, il est vrai aussi que la proportion du budget de l'éducation consacrée à la scolarisation des filles reste encore faible (moins de 7%). Il est important de souligner que les inscriptions budgétaires sont des prévisions qui ne sont pas toujours exécutées, notamment en ce qui concerne la scolarisation des filles pour diverses raisons au nombre desquelles on peut retenir les questions sécuritaires.

Tableau 17 : Evolution des ressources financières accordées au volet « promotion de la scolarisation des filles»³⁴

Année	Budget général en milliards de FCFA	Budget de l'éducation en milliers de FCFA	Part accordée à la stimulation de la demande d'éducation des filles (SCOFI) en milliers de FCFA
2004	407,894	13.417.000	115.394
2005	450,246	16.962.000	212.322
2006	456,720	59.300.000	202.134
2007	498,432	68.900.000	2.302.652
2008	572,866	86.800.000	1.509.351
2009	730,638	98.300.000	4.046.310
2010	638,000	85.930.000	5 541 925

Comme le montre le tableau précédent, le financement du volet relatif à la scolarisation des filles souffre de financements limités.

³⁴ Source : Etabli par la mission à partir des données statistiques existantes.

Annexe 4: Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des indicateurs de l'enseignement du cycle de base 1 de 2014 – 2017	32
Tableau 2 Evolution des inscrits dans les centres d'Alphabétisation	32
Tableau 3 : Evolution du nombre des alphabétisés	33
Tableau 4 : Evolution des indicateurs de l'enseignement du cycle de base 2 de 2010 – 2017.....	33
Tableau 5 : Evolution des indicateurs de l'enseignement du cycle moyen de 2010 – 2017.....	34
Tableau 6 : Evolution du nombre de salles de classes de 2000-2001 à 2016-2017	36
Tableau 7 : Evolution des taux bruts de scolarisation selon le genre et le milieu de résidence (en %)	37
Tableau 8 : Evolution du TBA, TBS, TAP de 2010 à 2017.....	38
Tableau 9 : Ecart entre garçons et filles du TBA selon les régions entre 2013 et 2017	38
Tableau 10 : Ecart entre garçons et filles selon les régions entre 2013 et 2017	39
Tableau 11 : Ecart entre garçons et filles du cycle de base 2 2005 et 2017	41
Tableau 12 : Taux brut d'admission (%) 2015/2016 – 2016/2017 par régions	42
Tableau 13 : Indices de parité de 2009 à 2017	43
Tableau 14 : Répartition des élèves de l'EFTP (Public et Privé) par région, sexe et indice de parité, en 2009	44
Tableau 15 : Répartition des élèves de l'EFTP (Public et Privé) par région, sexe et indice de parité, en 2017	44
Tableau 16 : Ressources allouées au sous-secteur de l'éducation en rapport avec le PIB et le budget de l'Etat de 2008 à 2016 (en milliards de FCFA).....	47
Tableau 17 : Evolution des ressources financières accordées au volet « promotion de la scolarisation des filles	48